Proche de la paix?

Loin de la paix?

La région des Grands-Lacs à l'épreuve



Une analyse de Life and Peace Institute menée par KIMENGELE ULEDI Jean-Dominique

Amédée Fikirini
Directeur Pays
Bukavu, RD Congo
Tel +243 (0)81 56 84 349, +243 (0)976331585
Email: amedee.fikirini@life-peace.org
Skype: amedee.fikirini5

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 9

I. LA DESTABILISATION DE LA REGION DES GRANDS-LACS : UN CYCLE DE GUERRES ET CONFLITS ANCRES DANS LE TEMPS 13

II. LA CRISTALLISATION DES TENSIONS ET CONFLITS : NOUVEAUX ENJEUX, NOUVEAUX DEFIS, NOUVELLES PERSPECTIVES REGIONALES 18

III. VERS DES SOLUTIONS NOUVELLES ET CONCRETES OU MAINTIEN DU STATU QUO : LA REGION DES GRANDS-LACS A L'EPREUVE (DOHA, WASHINGTON, UNION AFRICAINE) 25

CONCLUSION 32

BIBLIOGRAPHIE INDICATVE 34

REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée grâce au concours de plusieurs personnes que l'organisation Life and Peace Institute, LPI, remercie très sincèrement. Les remerciements s'adressent d'abord au Programme des Nations-Unies pour le Développement, PNUD, et à UK Aid from the British People pour leur accompagnement financier du projet « Consolidation de la paix et résilience transfrontalière dans la région des Grands-Lacs » dans le cadre duquel s'inscrit l'étude. Ils s'adressent ensuite aux personnes consultées durant toute la période de l'étude et à toutes autres personnes à travers lesquelles les informations rendues disponibles ont permis l'élaboration du présent rapport. Enfin, les remerciements s'adressent particulièrement aux membres de l'équipe technique de LPI dont les orientations et conseils techniques et scientifiques ont pertinemment contribué à l'élaboration du présent rapport et à son enrichissement, nous citons BARHANGANA FIKIRINI Amédée, BALYAHAMWABO RUTAGAYINGABO Antoine et CIREZI KABAYU Cécile, respectivement Directeur-pays, Chargé de Programme et Chargée de suivi et évaluation de LPI en RDC.

ACRONYMES ET SIGLES

AFC	Alliance Fleuve Congo
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CENCO	Conférence Episcopale Nationale du Congo
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands-Lacs
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs
CNDP	Conseil National pour la Défense du Peuple
EAC	East African Community (Communauté des Etats d'Afrique de l'Est)
EACRF	EAC Regional Force (Force Régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est)
ECC	Eglise du Christ au Congo
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDD	Forces pour la Défense de la Démocratie
FDLR	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FNL	Forces Nationales de Libération
HCR	Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés
LPI	Life and Peace Institute
M23	Mouvement du 23 Mars
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la Stabilisation du Congo
P-DDRCS	Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
RCD	Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RDC	République Démocratique du Congo
RED-Tabara	Résistance pour un Etat de Droit
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne

RESUME EXECUTIF

La présente analyse, menée par Life and Peace Institute entre février et avril 2026, avec l'appui financier du PNUD et de UK Aid from the British People, porte sur les dynamiques régionales des conflits dans la région des GrandsLacs (Burundi, République Démocratique du Congo-RDC- et Rwanda). Elle intervient dans un contexte marqué par une déstabilisation accrue de la région depuis trois décennies, caractérisée par des violences récurrentes, des déplacements massifs de populations, des violations graves des droits humains et une détérioration des relations entre Etats de la région. Le début de l'année 2025 a constitué un tournant majeur : la reprise des hostilités par le Mouvement du 23 mars, M23, rejoint par l'Alliance Fleuve Congo, AFC, a conduit à l'occupation des Villes de Goma (fin janvier 2025) et de Bukavu (mifévrier 2025). Cette nouvelle configuration a généré des enjeux et défis, et ouvert à des perspectives dans un contexte où sont nés de nouveaux processus de paix (Doha, Washington et Union africaine) qui tentent d'apporter des solutions durables, en complément aux processus précédents, Nairobi et Luanda.

L'étude s'est assigné entre autres objectifs ci-après : identifier les facteurs-clés de l'instabilité transfrontalière et évaluer leur impact sur la persistance des tensions ; analyser les vulnérabilités communautaires et les leviers de résilience face aux violences, et proposer des mécanismes de gouvernance régionale adaptés pour alimenter les plaidoyers dans la mise en œuvre des accords de paix en cours (Doha, Washington, Union Africaine, UA). Quant à la méthodologie, elle repose sur une approche qualitative mettant à contribution des focus groups et des entretiens individuels avec des personnes ressources détentrices des informations-clés e rapport avec l'objet de l'étude. L'étude a abouti à quatre principaux résultats en termes de constat, à savoir : un cycle historique de conflits mal géré ; une cristallisation des tensions après l'occupation de Goma et Bukavu ; des processus de paix renouvelés mais fragiles ; l'émerge des leviers de résilience et des acteurs.

Parlant du cycle de conflits mal géré, il se traduit notamment par une série d'événements qui ont marqué, à partir du début des années 1990, les pays de la région (assassinat du Président burundais Melchior Ndadaye, assassinat du Président rwandais Juvénal Habyarimana suivi du génocide rwandais et de la chute du régime hutu, guerres de l'Alliances des Forces Démocratique pour la Libération du Congo-Zaïre, AFDL, et du Rassemblement Congolais pour la Démocratie, RCD). La région des Grands-Lacs se trouve alors enfermée dans un cycle de violences qui se perpétuent dans le temps et dont les facteurs explicatifs sont multiples dont : la manipulation identitaire, la prédation des ressources naturelles, la porosité des frontières, la présence des groupes armés (Forces Démocratique de Libération du Rwanda-FDLR, Résistance pour un Etat de Droit-RED/Tabara, Twigwaneho, Forces Nationales de Libération, FNL), le déficit de gouvernance interne (notamment en République Démocratique du Congo, RDC) et le nonrespect des accords antérieurs (Accordcadre d'AddisAbeba 2013, etc.). Les acteurs en présence sont les Etats (Burundi, RDC, Rwanda, Ouganda), les puissances internationales (EtatsUnis, Union Européenne, UE), les sociétés multinationales, qui poursuivent des intérêts souvent divergents (accès au pouvoir, contrôle des ressources, sécurité intérieure). Cette complexité a conduit à une gestion « défaillante » des crises, avec des conséquences sécuritaires (incursions militaires transfrontalières), diplomatiques (relations tendues RDC-Rwanda et Burundi-Rwanda) et humanitaires graves avec une multitude de déplacés internes en RDC (plus de 7,3 millions) et de réfugiés congolais au Burundi (environ 109.000 en mars 2026).

Dans ce contexte déjà délétère lié au cycle de conflits, la région connaît une cristallisation des tensions occasionnée par l'occupation des Villes de Goma et Bukavu par l'AFC-M23. Son avancée a bouleversé l'équilibre régional, lui donnant une nouvelle configuration, ouvrant la voie aux parties prenantes à la mobilisation des actions visant à répondre à leurs intérêts (divergents) et à justifier leurs positions : pour l'AFCM23, la conquête du pouvoir jusqu'au renversement du régime de Kinshasa ; pour le gouvernement congolais, la mobilisation diplomatique sans précédent (processus de Doha et Washing-

ton) ; pour le Rwanda, la question sécuritaire (lutte contre les FDLR) et la coordination revendiquée avec l'AFCM23 ; pour le Burundi, un rapprochement militarodiplomatique avec la RDC, perçu, par ailleurs, comme une menace par le Rwanda, accentuant ainsi les tensions bilatérales. Face à une telle situation, les défis pour une paix durable sont considérables parmi lesquels : la reconfiguration des groupes armés (apparition des Wazalendo, « patriotes », combattant aux côtés des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, FARDC, et dont le statut juridique reste à bien définir ; l'aggravation de la crise humanitaire, avec des besoins massifs non financés ; la méfiance diplomatique entre Etats membres de la Communauté Economique des Pays des GrandsLacs, CEPGL paralysée par les rivalités ; la difficulté à normaliser les relations RDC-Rwanda et Burundi-Rwanda, condition pourtant essentielle à toute intégration régionale. C'est dans le contexte précité que sont nés les processus de paix de Doha et de Washington. Se voulant répondre à l'impasse des processus de Nairobi et de Luanda leur ont précédé, les processus de Doha et de Washington se sont révélés fragiles. En effet, la situation sur le terrain ne traduit pas le respect des engagements écrits pris par les parties en vue de la cessation des hostilités. On assiste plutôt aux violations répétées du cessezlefeu, au nonrespect des mesures de confiance, à l'absence de caractère contraignant des accords, etc.

Malgré ce tableau obscur susmentionné, l'étude a observé l'émergence des leviers de résilience et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions en renforcement de cette résilience. Parmi ces actions, on peut citer : des initiatives locales de paix (réouverture des postes frontaliers KavimviraGatumba, maintien du dialogue transfrontalier) ; le monitoring des droits humains et des actions de plaidoyers par les structures de la société civile, le cas de la Coalition Pamoja Kwa Amani, la Communauté des Pratiques de Paix, CPP, sous lead de LPI, etc.) ; le développement de l'économie de survie solidaire et réseaux d'échanges transfrontaliers. A ces initiatives précitées, s'ajoute le phénomène Wazalendo. En effet, bien que paradoxal (violences parfois commises contre les populations), ce dernier illustre une résilience communautaire radicale et une défense de proximité. L'intégration de ces groupes dans les futurs mécanismes de désarmement et de stabilisation s'avère un enjeu majeur.

En conclusion, au-delà des recommandations formulées aux parties belligérantes (gouvernement de la RDC et AFC-M23), aux Etats de la région des Grands-Lacs (Burundi, RDC et Rwanda), à l'Organisation des Nations-Unies, ONU, aux Etats-Unis, à l'UE, à l'UA, au Qatar, à LPI et aux organisations membres de la CPP, le rapport souligne que les nouveaux processus de paix (Doha, Washington) constituent des opportunités, mais leur succès dépendra de leur capacité à devenir contraignants, à inclure l'ensemble des parties prenantes dont la société civile et les Wazalendo, et à s'attaquer aux causes structurelles (gouvernance, prédation des ressources, rivalités identitaires, etc.). A défaut, ils risquent de perpétuer le statu quo et d'éloigner encore davantage la région de la paix durable longtemps recherchée.


Kisangani
Equator
Ubundu
DEMOCRATIC REPUBLIC
OF THE CONGO
Lubutu
Tingi-Tingi
Amisi
Lowa
Punia
Walikale
Kasese
Kabunga
Hombo
Lake
Kivu
Goma
Masisi
Rutshuru
Katale
Semliki
Fort Portal
Kasese
Butembo
L. George
UGANDA
Lake Edward
Mbarara
Kampala
Lake
Victoria
Kagera
Bukoba
Kigali
RWANDA
Katshungu
Bukavu
Kalima
Shabunda
Ngara
Mwanza
Kindu
Mwenga
Kibumba
Elila
UNITED REPUBLIC OF
TANZANIA
Uvira
Bujumbura
BURUNDI
Kama
Kibondo
Fizi
Kasongo
Lukuga
Lake Tanganyika
Kasulu
Kigoma
Malagarasi
National capital
Town
Airport
International boundary
Major road
Railroad
0 50 100 150 km
0 50 100 mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

INTRODUCTION

1) Contexte de l'analyse

Depuis des décennies[1], la région des Grands-Lacs[2] est en proie à une déstabilisation récurrente. Cette dernière est causée, en grande partie, par des guerres dont la plupart tirent leur origine en RDC qui, sur le plan géostratégique, en constitue la plaque tournante. A ces guerres s'ajoutent des conflits de divers types, les uns au sein de différents pays de la région (conflits identitaires, fonciers, liés à l'accès et la gestion du pouvoir, à l'exploitation et la gestion des ressources naturelles et agro-pastorales…), les autres entre les Etats de la région, occasionnant de temps en temps la dégradation des relations diplomatiques entre eux. Dans ce contexte déjà fragile, la problématique des groupes armés dans la région s'invite comme un facteur qui y rende les conflits de plus en plus complexes comme l'ont révélé plusieurs études et réflexions[3].

La RDC, au centre des dynamiques régionales des conflits, vue sa situation géostratégique comme mentionné ci-haut, en a payé le lourd tribut, plus particulièrement dans sa partie orientale (multiplicité de conflits internes de tous genres, dégradation de la situation humanitaire, pour ne citer que ceux-là). Parmi les thèses les plus fréquemment avancées pour expliquer la persistance et l'ampleur de ces drames humains, se trouve celle qui affirme qu'elle est étroitement associée à la richesse de la région en minerais stratégiques[4]. Néanmoins, ces conflits ne s'expliquent pas uniquement par la convoitise autour des ressources minérales. Des enjeux liés à la démographie et à l'occupation de l'espace, aux identités et à la lutte pour l'accès au pouvoir – politique, administratif ou coutumier – nourrissent les tensions inter-ethniques, exacerbées par les haines et les ressentiments de rejet accumulés depuis des décennies. Ces dynamiques créent un environnement propice à la perpétuation des conflits dans la région des Grands-Lacs.

Les conflits en RDC et leurs conséquences restent une source de préoccupation majeure, dans la mesure où ils constituent un défi multidimensionnel au développement économique et humain dans le pays et la région des Grands-Lacs[5]. Il est nécessaire de se pencher sur la question au plus haut niveau, tant sur le plan régional qu'international, et d'appuyer les pays de la région dans la recherche des solutions durables aux conflits et dans les efforts pour remettre la région sur la voie de la paix, de la sécurité, de la stabilisation et du développement durable.

Les conflits à la base de la déstabilisation de la région des Grands-Lacs se sont, depuis ces trois dernières décennies, manifestés sous plusieurs facettes. Les causes de ces conflits sont de plusieurs ordres selon les motivations déclarées ou les acteurs qui y sont impliqués : la conquête des ressources minières dont la RDC regorge, la poursuite ou la « chasse » des groupés armés étrangers établis ou prétendument établis sur le sol congolais et considérés par les deux autres pays de la région (Burundi et Rwanda) comme une menace à leur sécurité intérieure, etc.

---

1 De 1994, année de l'arrivée de l'afflux de réfugiés rwandais sur le sol congolais à ce jour, la région a connu plusieurs évènements qui ont contribué à sa déstabilisation et aux tensions entre les pays qui la composent. On peut citer : la guerre de l'AFDL (1996), mouvement ayant conduit à la fin du règne, trente-deux-ans après, du Maréchal Mobutu ; la guerre menée par le RCD (1998), et plusieurs autres qui ont suivi.

2 L'appellation Grands-Las fait référence ici aux pays de la CEPGL, qualifiés aussi de « sous-région » des Grands-Lacs pour la distinguer des pays de la Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs, CIRGL, qui, elle, regroupe au moins dix pays.

3 Les cas, par exemple, de Claude Iguma Wakenge et Jean-Dominique Kimengele Uledi (2010), « De la fragilité à la violence : Le cas des groupes armés des Territoires de Fizi et Uvira », in *Cahiers du Centre de Recherche et de Documentation Africaine (CERDAF)*, n°27, pp. 46-61 ; Crisis Group (Rapport Afrique N°206, 2013), *Comprendre les conflits dans l'Est du Congo (I) : la plaine de la Ruzizi* ; Jean Battory et Thierry Vircoulon (2019), *La Province du Sud-Kivu : un champ de bataille multidimensionnel méconnu*, *Notes de l'IFRI*.

4 Pierre Jacquemot (2025), *Les conflits dans l'Est de la République Démocratique du Congo : voisins cupides, groupes armés et prédation minière*, Fondation Jean-Jaurès Editions.

5 Nations-Unies/Commission économique pour l'Afrique (2015), *Conflits en République Démocratique du Congo : causes, impact et implications pour la région des Grands-Lacs*.

Le début de l'année 2025 a marqué un nouveau tournant dans les conflits dans la région des Grands-Lacs et constitue le point culminant d'une série d'évènements qui ont tiré leur origine de la reprise (octobre 2021) des hostilités entre le gouvernement de la RDC et le M23, rejoint quelque temps après (en décembre 2023) par l'AFC. Le tandem AFC-M23, structure politico-militaire, a donné naissance à une nouvelle configuration des conflits dans la région des Grands-Lacs : l'avancée de ses troupes à l'Est de la RDC a conduit à l'occupation des Villes de Goma (Nord-Kivu) et de Bukavu (Sud-Kivu) respectivement fin janvier et mi-février 2025, ouvrant la voie à une nouvelle déstabilisation de la région des Grands-Lacs avec des conséquences sur plusieurs plans : économique, humanitaire, politique, sécuritaire, de la circulation des personnes et des leurs biens,…

Au regard de ces évolutions du contexte et des rebondissements que connaissent les conflits dans les Grands-Lacs, l'organisation internationale LPI, acteur présent et impliqué dans les questions de paix et sécurité en RDC et dans la région, s'engage à mener une analyse actualisée et approfondie des dynamiques régionales des conflits[6] afin d'informer la prise de décisions relatives à la stabilisation de la région et de promouvoir des initiatives de paix efficaces et durables. L'analyse vise aussi à : i) identifier les facteurs-clés d'instabilité transfrontalière et évaluer leur impact sur la persistance des tensions dans la sous-région, ii) identifier et analyser les vulnérabilités communautaires et les leviers de résilience pour atténuer les violences, en s'appuyant sur des données locales récentes et ; iii) proposer des mécanismes de gouvernance régionale adaptés au contexte actuel pour alimenter les processus de plaidoyer dans le cadre de la mise en œuvre des Accords de paix en cours (Doha, Washington, Union Africaine, UA), voire ceux futurs. Avant d'entrer dans l'analyse proprement dite, abordons d'abord la question de sa méthodologie.

2) Approche méthodologique

La présente analyse a été réalisée du 16 février au 17 avril 2026, période de la collecte des données, de leur exploitation et de l'élaboration du rapport. L'approche qualitative a été mise à contribution dans la collecte des données. Les focus groups et les entretiens individuels semi-structurés ont été organisés, conviant des informateurs-clefs et des personnes-ressources de la zone d'analyse.

Ces personnes ont été choisies sur base des critères définis dont : i) la connaissance de la région des Grands-Lacs et des dynamiques régionales des conflits, ii) la connaissance des acteurs (parties prenantes) locaux, régionaux et internationaux (de la diaspora), directs et indirects, connecteurs et diviseurs impliqués dans les conflits dans la région des Grands-Lacs, bref du contexte général (sécuritaire, politique, humanitaire, socio-économique, …) de la région. Les personnes-ressources consultées étaient de plusieurs catégories : les défenseurs des droits de l'homme, les acteurs de la société civile de la région, les membres des mouvements citoyens, les acteurs socio-politiques et experts dans les questions de paix et gouvernance dans la région des Grands-Lacs, les acteurs étatiques œuvrant aux frontières, les enseignants d'université, les groupes de femmes assurant le commerce transfrontalier, les femmes ménagères qui s'approvisionnent régulièrement en vivres et non-vivres à Kamembe (au Rwanda, frontalier avec la Ville de Bukavu en RDC), les médias, les groupes de jeunes œuvrant dans les structures de paix, etc. Les consultations se sont effectuées autour d'un guide d'entretien élaboré comme outil de collecte des informations pertinentes pour l'analyse. Les questions du guide étaient aussi bien générales (adressées à toutes les catégories d'informateurs-clés) que spécifiques (adressées à l'une ou l'autre catégorie selon l'information spécifique recherchée). Elles étaient regroupées en thèmes.

Les focus groups (homogènes ou hétérogènes) ont réuni douze à treize personnes. Ils ont été complétés par les entretiens individuels. Ces derniers ont permis de collecter certaines informations dont le niveau élevé de sensibilité n'a pas permis aux acteurs de les communiquer dans le cadre d'un

6 Cette analyse s'inscrit dans le cadre du projet « Consolidation de la paix et résilience transfrontalière dans la région des Grands-Lacs », mis en œuvre par LPI de septembre 2025 à février 2026 avec l'appui financier du PNUD et deUK Aid from British People.

focus group. En vue d'améliorer la qualité des données, les informateurs-clés délocalisés (Baraka, Burundi, Goma, Kamanyola, Kinshasa, Uvira et Rwanda) qui n'ont pas pu être directement contactés dans leur milieu de vie pour des échanges en focus groups ou en entretiens individuels en présentiel étant donné la sensibilité du contexte sécuritaire du moment et de la délicatesse de l'objet de l'étude, ont été contactés en ligne. En effet, l'analyse portant sur une question régionale, il est donc été capital d'avoir le regard de ces acteurs. Les échanges avec eux ont permis d'avoir une perception variée de la substance de l'analyse selon qu'on est acteur du Burundi, de la RDC ou du Rwanda.

Tableau 1 : Focus groups et entretiens individuels selon les catégories et les zones géographiques, ainsi que périodes

N°	Rencontres organisées et catégories d'acteurs	Nombre	Lieux	Dates, périodes
A.	***Focus groups***			
1.	Acteurs de la société civile	2	Bukavu	Le 23 et le 24 février 2026
2.	Enseignants d'université et institutions d'enseignement supérieur	1	Bukavu	Le 25 février 2026
3.	Animateurs des maisons de presse (écrite et audio-visuelle)	1	Bukavu	Le 26 février 2026
B.	**Entretiens individuels en présentiel**			
1.	Experts dans les questions de paix et gouvernance dans les Grands-Lacs	4	Bukavu	Du 21 au 27 février 2026
2.	Responsables des structures de femmes	2	Bukavu	Du 21 au 27 février 2026
3.	Femmes ménagères qui s'approvisionnent régulièrement en vivres et non-vivres à Kamembe	3		Du 21 au 27 février 2026
4.	Commerçantes transfrontalières	6	Bukavu et Mudaka	Du 2 au 5 mars 2026
5.	Acteurs étatiques des services frontaliers	2	Bukavu	Le 6 mars 2026
C.	**Entretiens individuels en ligne**			
1.	Acteurs des organisations de la société civile et défenseurs des droits humains	13	Baraka, Bujumbura, Bunia, Goma, Kamanyola, Kigali et Uvira	Du 6 au 9 mars 2026
2.	Animatrices des médias	2	Uvira	Le 10 mars 2026
3.	Commerçantes transfrontalières	4	Kamanyola et Uvira	Du 10 au 11 mars 2026
4.	Jeunes (filles et garçons) œuvrant dans les structures de paix	8	Kamembe et Uvira	Du 12 au 14 mars 2026

Il ressort du tableau ci-dessus que quatre focus groups (ayant réuni tous au total cinquante personnes) ont été organisés et quarante-quatre entretiens individuels dont dix-sept en présentiel et vingt-sept en ligne. Le nombre total de personnes consultées est donc de quatre-vingt-quatorze dont cinquante hommes, soit 53,19%, et quarante-quatre femmes, soit 46,8%. Le choix des personnes-ressources a tenu compte aussi bien des femmes que des jeunes (filles et garçons), ce qui répond aux préoccupations liées à la sensibilité au genre et à l'inclusion des jeunes.

3) Sensibilité au genre et inclusion des jeunes

La sensibilité au genre et l'inclusion des jeunes ont été pris en compte dans la présente étude, ce, à plusieurs niveaux dont la sélection des personnes consultées. Les femmes autant que les jeunes ont constitué des catégories spécifiques d'acteurs-clés ayant contribué à l'étude, s'agissant particulièrement des entretiens individuels où la majorité de personnes contactées est constituée des femmes et des jeunes. La prise en compte de la sensibilité au genre et inclusion des jeunes ne s'est pas limitée à leur simple choix et à la valeur numérique qu'ils représentent, mais aussi à leur qualité en termes de statut social et d'activités qu'ils exercent, les plaçant dans une position d'informateurs-clés par rapport à l'objet de l'étude menée. En plus de leur position d'informateurs-clés, les femmes et les jeunes ont particulièrement parlé d'eux-mêmes, de leur perception des conflits régionaux, de leur position face à ces conflits, des conséquences des conflits qui les touchent particulièrement et du rôle (actif et/ou passif) qu'ils jouent dans les conflits, ainsi que de l'implication qui devrait être la leur dans les actions et différents processus de paix dans la région des Grands-Lacs en référence aux Résolutions 1325, 2250 et 2419 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur l'implication des femmes et des jeunes aux processus et actions de paix.

La présente analyse s'articule autour de trois chapitres. Le premier donne un aperçu historique des évènements à la base de la déstabilisation de la région des Grands-Lacs (I). En effet, comprendre, en aval, les dynamiques régionales actuelles des conflits dans les Grands-Lacs renvoie à avoir, en amont, un aperçu sur celles anciennes. Le deuxième aborde les dynamiques régionales actuelles des conflits en lien particulièrement avec les récentes évolutions du contexte depuis le but de l'année 2025 avec l'occupation des Villes de Goma et de Bukavu (II). Les réflexions sur le troisième chapitre portent sur les actions actuelles (politiques et diplomatiques) mises œuvre en vue des solutions à la crise qui embrase la région (III).

I. LA DESTABILISATION DE LA REGION DES GRANDS-LACS : UN CYCLE DE GUERRES ET CONFLITS ANCRES DANS LE TEMPS

Comprendre la déstabilisation de la région des Grands-Lacs renvoie notamment à aborder une série d'évènements qui l'ont justifiée dans le temps (A), de dire comment ces évènements ont été gérés (B), mais aussi d'évaluer l'impact de ces évènements sur la persistance des tensions qui s'y développent (C).

A) Les années 1990, prémices déstabilisatrices de la région

Plusieurs évènements ont contribué à la déstabilisation de la région des Grands-Lacs, occasionnant des conflits tant au niveau interne de chaque pays de la région qu'au sein même de la région. Sans prétendre aborder l'histoire détaillée et approfondie de chacun de ces évènements, nous en présentons les grands faits qui l'ont marquée.

L'assassinat du Président Melchior Ndadaye

Après l'assassinat du Président burundais Melchior Ndadaye, le 21 octobre 1993, deux principales milices hutu burundaises, les FNL et les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD) s'installèrent dans les Territoires de Fizi et d'Uvira, frontaliers avec le Burundi. Cette zone devint un important repaire de ces « groupes armés » étrangers qui installèrent d'importantes bases militaires dans la presqu'île d'Ubwari et à Kananda (Fizi), à Lubarika (Uvira) et dans la forêt de Rukoko, près de Kiliba (Uvira). A partir de ces bases, les éléments FNL et les FDD menèrent plusieurs attaques sur les régions frontalières burundaises (Cibitoke et Bujumbura rural) et procédaient régulièrement à des embuscades et à des coupures de route sur les principaux axes menant vers la capitale burundaise, Bujumbura[7]. Moins d'une année après l'assassinat du Président Ndadaye, on assiste à un autre évènement, cette fois-ci, chez son voisin rwandais, la chute du régime hutu rwandais.

La chute du régime hutu rwandais

L'autre événement à grand impact sécuritaire régional est la chute du régime hutu rwandais, le 4 juillet 1994 qui a suivi le génocide perpétré au Rwanda. Quelque temps après cet évènement, on assiste à un déplacement massif des réfugiés du Rwanda vers la RDC. Nombreux Hutu parmi lesquels de nombreux Interahamwe[8] furent installés par le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR) dans des camps localisés en RDC, non loin des frontières avec ses deux voisins, le Burundi et le Rwanda. Ce déferlement d'éléments hutu armés le long des frontières congolaises transforma les camps de réfugiés en « sanctuaires humanitaires » et participa aux tensions ethniques locales[9] , marquant ainsi un tournant fort de la déstabilisation de la région des Grands-Lacs. Face à cette situation de génocide au Rwanda, la France sua sang et eau et mit tout en œuvre pour persuader l'Organisation des Nations-Unies, ONU, d'envoyer une force de paix pour tenter de mettre fin à la tragédie. Ce fut l' « Opération Turquoise », placée sous le Commandement du général français Jean-Claude Lafourcade. Cette opération ne parvint, par ailleurs, pas à mettre fin à la crise dans la région des Grands-Lacs qui, quelque temps après, se vit secouer par un autre évènement, la chute du régime

7 Life and Peace Institute (2011), Au-delà des groupes armés. Conflits locaux et connexions sous-régionales ; l'exemple de Fizi et Uvira (Sud-Kivu RDC), p. 34.

8 Pour en savoir plus des rebelles Hutu rwandais et de leur installation en RDC, lire International Crisis Group, Rapport Afrique n° 63 du 24 janvier 2003, Les rebelles hutu rwandais au Congo : pour une nouvelle approche de désarmement et de la réintégration. Lire aussi International Crisis Group, Rapport Afrique n°151 du 9 juillet 2009, Congo : Une stratégie globale pour désarmer les FDLR.

9 Life and Peace Institute, Op.cit., p. 35.

du Président Mobutu.

La chute du régime de Mobutu et le déclenchement d'une nouvelle ère dans les Grands-Lacs

L'année 1996 a été marquée, dans la région des Grands-Lacs, par la guerre de l'AFDL. Menée sous le leadership de Laurent-Désiré Kabila, cette guerre a été appuyée militairement et stratégiquement principalement par le Rwanda et l'Ouganda. Le Burundi a aussi apporté son soutien à la coalition pour des raisons de sécurité à l'Est du Congo. Le changement du régime du Maréchal Mobutu acquis, Laurent-Désiré Kabila se « proclame » Président du Congo. Cette dénomination « Congo » a remplacé celle de « Zaïre » de Mobutu. Quelque temps seulement après, les relations entre Laurent-Désiré Kabila et ses alliés rwandais et ougandais se sont dégradées. Et on assista au déclenchement d'une nouvelle guerre, celle du RCD, en août 1998, appuyé par le Rwanda. En plus de deux guerres précitées, d'autres évènements, déclenchés à partir du Congo, méritent d'être mentionnés : i) l'avènement du Congrès National pour la Défense du Peuple, CNDP, un mouvement politico-militaire actif au Nord-Kivu entre 2006 et 2009, dirigé par Laurent Nkunda, ii) la création du M23[10] actif de 2012 à 2013[11] et son rebondissement en octobre 2021. Ces évènements déstabilisateurs de la région ont eu du mal à trouver des solutions idoines pour prévenir d'autres pareils dans l'avenir. Leur mauvaise gestion pourrait justifier cette faiblesse face à certains facteurs explicatifs dans une dynamique multi acteurs.

B) Une gestion « défaillante » de guerres et conflits multiples : quels facteurs, quels acteurs en jeu

Plusieurs facteurs expliquent la récurrence et la persistance des guerres dans la région des Grands-Lacs. Les guerres se sont succédé par le passé, mais sans trouver des solutions efficaces susceptibles d'assurer la paix et la sécurité des personnes et de leurs biens. Plusieurs types d'acteurs ont été impliqués dans ces guerres avec des agendas et des intérêts divers face aux enjeux multiformes.

Encadré 1 : « Le Congo, un coffre-fort pour tous »

S'entretenant avec un acteur social sur les causes lointaines (historiques) des conflits dans les Grands-Lacs, il attribue les raisons de l'instabilité de la région au positionnement géostratégique de la RDC qui attire non seulement la convoitise de ses voisins sur ses innombrables ressources naturelles, surtout de l'Est, mais aussi de plusieurs autres puissances qui, visiblement, n'ont jamais souhaité voir un Congo stable au cœur de l'Afrique. Un Congo fort, stable et prospère constituerait une menace pour ces puissances internationales dont les intérêts seraient amoindris à cause de la stabilité du Congo. Le maintien d'une mainmise sur la gestion et la gouvernance de la RDC leur profite. Concluant ses propos, l'acteur se prononce en déclarant : « Le Congo est un coffre-fort où tout le monde peut venir puiser ce qui lui semble bon, ce qui constitue la cause de tous ces conflits qui s'y naissent et s'y maintiennent » (Entretien du 21 février 2026 tenu à Bukavu).

S'agissant des facteurs de guerres et de conflits, les acteurs consultés lors des entretiens ont, la plupart, énuméré principalement la question identitaire sous sa forme de « manipulation », le scandale géologique de la RDC regorgeant de beaucoup de ressources naturelles faisant d'elle l'objet non seulement de convoitise de ses voisins et autres pays, mais aussi d'exploitation illégale,

10 L'appellation M23 tire son origine de l'accord signé entre le CNDP et le gouvernement de la RDC. Cet accord prévoyait entre autres la transformation du CNDP en parti politique et l'intégration de ses combattants dans les FARDC. Peu avant la signature de cet accord, Laurent Nkunda fut arrêté au Rwanda en janvier 2009. En 2012, certains anciens membres du CNDP ont fait défection et ont créé le M23, réclamant le strict et total respect de l'accord de 2009.

11 Le lundi 11 novembre 2013, le gouvernement de la RDC et le M23 ont signé, à Kampala, un accord de paix destiné à mettre fin à deux décennies de conflits dans la région des Grands-Lacs.

la porosité des frontières surtout du côté congolais, le dynamisme des groupes armés[12] dont le terrain d'action se trouve sur le sol congolais, l'histoire[13] même de la région, les discours de haine qui prennent de l'ampleur surtout pendant les périodes électorales dans l'un ou l'autre pays, stigmatisant l'une ou l'autre communauté. A ces facteurs sus indiqués s'ajoutent la question du déficit de la gouvernance interne des pays de la région, particulièrement en RDC, et du non-respect des accords[14] par les Etats, ce qui accentue la précarité de la situation sécuritaire dans la région comme l'ont soulevé plusieurs acteurs de trois pays de la région.[15]

Ces facteurs sont entretenus par des acteurs de divers types : des personnes physiques et des personnes morales. Les personnes physiques les plus impliquées dans les guerres et conflits dans la région sont les acteurs socio-politiques, socio-économiques pour des intérêts notamment d'accès au pouvoir, aux ressources, mais aussi de positionnement (politique et économique). Les personnes morales les plus citées lors des consultations sont, d'une part, les Etats (CEPGL, Etats voisins de la CEPGL comme l'Ouganda, l' UE, les Etats-Unis). De l'autre, les sociétés multinationales.

Parlant des Etats de la CEPGL, ils sont tous impliqués et ont chacun une responsabilité dans les confits de la région. S'agissant de la RDC, elle constitue le théâtre même des guerres et conflits dans la région. C'est sur son territoire que se déroulent ces guerres et conflits, que se vivent, en premier, les conséquences de ces derniers dans un contexte où les FARDC ne parviennent pas à contrôler la situation sur terrain[16] , à barrer la route aux actions des groupes et forces armés opérant sur le territoire national ; c'est sa population qui en paie le lourd tribut. Quant au Rwanda, il a été, de manière récurrente, accusé par le gouvernement de la RDC d'être à la base de sa déstabilisation. Allant dans le même sens, des experts de l'ONU ont, plusieurs fois, établi le soutien actif du Rwanda à l'AFC/M23 . Tout récemment, en cette même année 2026, le Rwanda, à travers son Président, a reconnu une « coordination sécuritaire » avec l'AFC-M23[17] pour protéger ses intérêts sécuritaires contre les FDLR[18] . Le Burundi, lui, est impliqué militairement au Sud-Kivu aux côtés des FARDC dans les combats contre l'AFC-M23. Cet appui du gouvernement burundais aux FARDC est un facteur majeur à la base de la détérioration des relations entre le Burundi et le Rwanda. Un tel contexte de méfiance entre les trois Etats ne peut vouer la CEPGL, dont ils sont tous membres, qu'à une paralysie, les conflits, les ambitions nationales prenant le dessus sur l'intégration régionale.

---

12 Ces groupes constituent une menace sécuritaire et de déstabilisation des pays de la région. Le fait qu'ils soient à pied d'œuvre à partir de la RDC fait de cette dernière la cible par ses voisins des attaques en vue d'endiguer la menace que représentent ces groupes armés pour leurs Etats.

13 Dans un échange, un acteur socio-politique soutient : « La guerre dans les Grands-Lacs, c'est le fait de l'histoire mais aussi des individus qui font cette histoire, les acteurs politiques » (Entretien du 21 février 2025, Bukavu). Dans le même angle d'idée, un acteur rwandais contacté, lui, avance plutôt : « Nous (Tutsi et Hutu) on vivait bien avant ; ce sont les Belges qui sont venus nous créer des problèmes » (Entretien du 22 février 2025 Bukavu).

14 Plusieurs accords ont été signés par les Etats de la région qui sont restés dans les oubliettes. C'est le cas, par exemple, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013 par dix pays, hormis la RDC, à savoir : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, la Centrafrique, le Congo-Brazza, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie et la Zambie. Et plus récemment, l'Accord de paix entre les gouvernements de la RDC et du Rwanda, signé à Washington le 4 décembre 2025.

15 Une burundaise, commerçante ambulante a soutenu de manière crue : « Si la région des Grands-Lacs a toujours fait face à des crises incessantes, c'est à cause du problème de la gouvernance et du non-respect, par les Etats de la région, des accords qui ont été signés seulement sur papier… »

16 Dans un échange sur la situation sécuritaire dans la région des Grands-Lacs, un acteur social de Kigali se prononce en ces termes : « Le problème de la sécurité dans la région des Grands-Lacs, en RDC particulièrement, est dû aux forces armées de cette dernière. Un pays doit avoir une armée forte pour barrer la route à l'ennemi sur son territoire ; mais ce que nous voyons en RDC c'est toute autre chose » (Entretien en ligne du 7 mars 2026).

17 Confer, à titre illustratif, le cinquième paragraphe du résumé du rapport du Groupe d'experts des Nations-Unies sur la RDC, communiqué le 29 avril 2024 au Comité du Conseil de sécurité créé par la Résolution 1533 (2004) concernant la RDC, qui l'a examiné le 24 mai 2024. Le même rapport, dans le troisième paragraphe de son résumé condamne le gouvernement de la RDC qui « emploie officiellement des groupes armés Wazalendo pour combattre le M23 ; ce qui fait que dans l'Est de la RDC, des groupes armés se prévalent de cette appellation pour justifier leur existence et leurs activités criminelles. »

18 Dans sa récente interview accordée à Jeune Afrique et publiée le 3 avril passé, le président rwandais a assumé la présence des troupes rwandaises dans l'Est de la RDC, qualifiée de « mesures défensives » pour, dit-il, protéger ses frontières contre les FDLR. « N'attendez pas de moi que je lève nos mesures de défense alors que vous laissez Félix Tshisekedi faire ce qu'il veut », a-t-il martelé lors de cette interview, dans un ton ferme et décisif.

Concernant l'Ouganda, il est cité par des rapports de l'ONU comme servant de base arrière, de zone de recrutement et facilite les déplacements des leaders du M23. Aussi, bien qu'il soit officiellement engagé dans des processus de paix, le pays est soupçonné de soutenir le M23 dans le cadre de sa rivalité stratégique avec le Rwanda, tout en maintenant sa présence militaire dans la Province de l'Ituri en RDC. L'UE et les Etats-Unis ne sont pas « hors-jeu » dans le conflit de la région des Grands-Lacs. Ils sont des acteurs diplomatiques importants dans le dénouement de la crise dans la région des Grands-Lacs. A travers des appels répétés aux parties au conflit à la désescalade, des condamnations de violations des droits humains par les belligérants, l'UE et les Etats-Unis marquent leur implication dans la recherche des solutions au conflit de la région des Grands-Lacs. Par ailleurs, leur implication reste à bilan mitigé[19] du moins sur le terrain où il s'observe la poursuite des combats par les parties belligérantes, ce qui conduit à la dégradation des conditions de vie des populations congolaises. Quant aux sociétés multinationales, la plupart des acteurs contactés les « accusent » de jouer un rôle ambivalent dans les guerres et conflits qui sévissent en RDC depuis des lustres[20] , et qu'au centre de toute cette dynamique conflictuelle en RDC et dans la région des Grands-Lacs, se trouve la question des intérêts économiques.

Encadré 2 : Les acteurs au conflit et leur niveau d'influence

Sur le plan de leur nature, les acteurs sont internes (au niveau des Grands-Lacs, dans chacun des pays) ou externes (au niveau international). Au niveau national, on a des acteurs politiques et économiques. S'agissant des premiers, la guerre leur permet de se maintenir dans leur « zone de confort » et de mieux se positionner politiquement. Les seconds, quant à eux, profitent de la guerre pour se constituer économiquement, profitant de la situation pour accéder aux ressources naturelles de la RDC. Le niveau d'influence des acteurs s'inscrit dans les types de discours qu'ils portent en fonction de leurs intérêts : i) discours de souveraineté et du contrôle sur son territoire et ses ressources naturelles, porté par le Gouvernement de la RDC, ii) discours de l'autonomie administrative, de la lutte contre la mauvaise gouvernance et du contrôle de la partie du territoire nationale qu'il occupe, porté par l'AFC-M23 et ; iii) discours prétendument de la balkanisation de la RDC, porté par certains acteurs de la Communauté internationale et certains pays de la région des Grands-Lacs (Cf. Focus group avec les enseignants, Bukavu, le 24 février 2026).

Face à cette complexité aussi bien de facteurs que d'acteurs, la gestion de ces guerres et conflits s'avère être « défaillante » avec des implications sur plusieurs plans qu'il convient d'aborder brièvement.

C) Quelles implications sur la région

Les trois décennies de cycle de conflits ont fortement déstabilisé la région des Grands-Lacs sur plusieurs plans notamment sécuritaire, diplomatique, économique, humanitaire, … Sur le plan sécuritaire, la présence de groupes armés étrangers (ou « forces négatives ») dans l'Est de la RDC, depuis le début de ces guerres régionales jusqu'à aujourd'hui, a justifié des interventions militaires transfrontalières manifestes et secrètes successives[21]. Diplomatiquement, la dynamique régionale des conflits a sévèrement entaché les relations entre les trois pays de la région : détérioration des relations entre la RDC et le Rwanda, d'une part, entre le Burundi et le Rwanda, de l'autre. Par ailleurs, les relations entre le Burundi et la RDC s'en trouvent renforcées[22].

19 Un jeune contacté lors des consultations a exprimé son désespoir sur les processus de paix actuels en vue de la paix en RDC et dans la région des Grands-Lacs en ces termes : « Au final, si l'UE et les Etats-Unis sont réellement impliqués dans les conflits de la région en vue de la paix, la question que je me pose est : ''pourquoi cette paix ne revient-elle pas ?'' ». « Nous sommes fatigués de cette guerre !», a-t-il conclu son propos (Entretien avec un jeune congolais réfugié au Burundi, le 9 mars 2026).

20 « Les multinationales profitent des guerres et conflits ou les entretiennent en les finançant pour en tirer des dividendes économiques », a-t-il soutenu un acteur socio-politique, expert dans les questions de paix et gouvernance dans la région des Grands-Lacs (Entretien du 21 février 2026, Bukavu).

21 Conflit Research Group (2024), La région des Grands-Lacs : des solutions régionales aux problèmes régionaux ? Série Insecure Livelihoods, p. 19.

22 Voulant montrer que les relations tendues dans la région des Grands-Lacs concernent particulièrement la RDC et le Rwanda, un acteur socio-politique congolais s'interroge : « Est-ce qu'on a vraiment des problèmes graves avec les Burundais.

On assiste à de nombreux mouvements de populations ne bénéficiant d'aucune aide humanitaire. Un grand nombre de réfugiés congolais [23] se trouvent dispersés dans toute la région, particulièrement au Burundi[24] . Leurs conditions de vie laissent à désirer à cause des conflits en RDC et des conflits internes dans les territoires de ses deux voisins, remettant en cause la cohésion interne des populations de ces pays.



Encadré 3 : La crise humanitaire actuelle

La crise humanitaire actuelle dans l'Est de la RDC est l'une des plus graves au monde et fait l'objet d'une réponse à grande échelle largement sous-financée. Les conflits et l'insécurité sont depuis longtemps les principaux facteurs à l'origine des déplacements massifs et prolongés que connaît la région. Au début de l'année 2025, l'avancée du groupe armé M23 vers Goma, dans le Nord-Kivu, a provoqué de nouveaux déplacements, tout en déplaçant à nouveau les personnes qui vivaient dans des sites et des camps de déplacés préexistants. Cela a aggravé l'instabilité dans la région et compliqué une situation humanitaire déjà grave dans l'Est de la RDC. Ces conclusions sont tirées des données recueillies lors du dernier cycle de suivi de la mobilité dans les quatre Provinces de l'Est du pays, mené entre juin et septembre 2025 (Organisation Internationale de Migration-RDC, Mise à jour 1, octobre 2025).

Le maintien de cette crise humanitaire contraste avec les « exigences » du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Dans le point 11 de sa Résolution 2773 (2025) adoptée à sa 9865ème séance, le 21 février 2025, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies « demande à toutes les parties d'ouvrir d'urgence des couloirs humanitaires temporaires dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu pour permettre le réapprovisionnement en articles humanitaires essentiels et la circulation sans entrave et en toute sécurité des civils, notamment des travailleurs humanitaires, et de faire en sorte que l'aéroport de Goma soit rouvert immédiatement et sans restriction et que l'aéroport de Kavumu et les points de passage frontaliers restent ouverts pour permettre le passage volontaire et en toute sécurité des civils, en particulier l'accès et l'évacuation sanitaire des civils blessés et des travailleurs humanitaires. »

Pourquoi on devrait les avoir seulement avec les Rwandais ? ». A lui d'ajouter : « Les conflits qu'on a avec les Burundais et les Rwandais c'est des conflits séculaires qu'ils veulent transposer ici chez nous (en RDC) » (Entretien du 26 février 2025, Bukavu).

23 En 2025, le HCR signale une aggravation critique de la crise humanitaire en RDC, avec plus de 7,3 millions de déplacés internes, principalement dans l'Est (Kivu, Ituri) en raison des violences du M23. Le plan de réponse 2025 nécessite 226 millions de Dollars américains, mais le financement est très faible, moins de 10 % début 2025 (UNHCR-The UN Refugee Agency).

24 Selon le Bulletin des Nations-Unies, ONU Info : L'actualité mondiale Un regard humain, du 24 mars 2026, « Au 23 mars 2026, le Burundi continue d'accueillir environ 109.000 réfugiés congolais, dont environ 67.000 à Busuma. Dans de nombreuses zones de retour en RDC, la situation reste précaire, avec des besoins humanitaires aigus. Les premières évaluations menées par le HCR à Uvira et à Fizi montrent que les familles arrivent avec peu d'affaires et ont un besoin urgent d'abris, d'articles ménagers de base, de soins de santé, ainsi que d'un accès à l'eau et à l'assainissement ». Un mois après, le 23 avril 2026, « environ 470 réfugiés congolais installés au Burundi ont entamé leur retour volontaire vers la RDC », a annoncé le HCR.

Avec les évolutions actuelles du contexte, on assiste à une cristallisation des conflits avec des implications de plus en plus significatives sur les relations entre Etats de la région et entre les populations de ces derniers, mettant en scène de nouveaux enjeux, de nouveaux défis et de nouvelles perspectives régionales.

II. LA CRISTALLISATION DES TENSIONS ET CONFLITS : NOUVEAUX ENJEUX, NOUVEAUX DEFIS, NOUVELLES PERSPECTIVES REGIONALES

En début d'année 2025, l'Est de la RDC fait face à une crise humanitaire d'une ampleur sans précédent, depuis la dernière guerre du Congo.[25] La reprise des hostilités, pourtant longtemps « en berne », entre les troupes des FARDC et celles de l'AFC-M23[26], constitue la cause principale de cette situation. Parties de Bunagana dans la Province du Nord-Kivu où elles étaient établies, les troupes de l'AFC-M23 ont mené des attaques qui ont conduit à la prise de la Ville de Goma (capitale du Nord-Kivu), puis celle de la Ville de Bukavu (capitale du Sud-Kivu), respectivement le 26 janvier et le 16 février 2025, déstabilisant ainsi l'ensemble de deux Provinces, avec des implications sécuritaires, politiques et diplomatiques aux niveaux national et régional. La situation humanitaire et de protection s'est considérablement détériorée[27]. On a ainsi assisté à une nouvelle configuration des dynamiques régionales des conflits dans les Grands-Lacs, donnant voie aux nouveaux enjeux, aux nouveaux défis et aux nouvelles perspectives.

A) De nouveaux enjeux en présence

L'occupation, par l'AFC-M23, des Villes de Goma et de Bukavu, loin d'être un simple évènement dans le cours du déroulement du conflit dans la région, constitue à tous égards, une « opportunité » pour les parties directement ou indirectement impliquées dans le conflit de définir de nouveaux positionnements à multiples enjeux : politique, diplomatique et économique. Parlant des enjeux dans le présent contexte, et contrairement aux négociations observées sur la RDC au cours des trente dernières années, les propositions actuelles ne relèvent pas uniquement de tactiques destinées à faire monter les enchères pour mieux négocier ensuite. Elles correspondent à des enjeux perçus comme vitaux par les acteurs en présence.[28]

Pour l'AFC-M23, l'occupation de Goma et de Bukavu a, au-delà d'être un simple acte « prestigieux », nourri davantage d'ambition de conquérir le plus d'entités possibles jusqu'à atteindre même Kinshasa, si l'on s'en tient aux accents triomphalistes du président de l'AFC-M23, qui promettait la chute de Kinshasa en quelques mois en passant par Kisangani et le Katanga[29]. Pour le gouvernement de la RDC, l'évènement a ouvert la voie à un ballet diplomatique «sans précédent», au renforcement des processus existants[30] déjà pour la paix en RDC et dans la région, mais aussi au déclenchement de nouveaux processus pour la région des Grands-Lacs, le cas de Doha et Washington, objet du troisième chapitre du présent rapport.

---

25 Protection Cluster (2025), RDC, Analyse de Protection. Mise à jour sur la situation de protection au Nord-Kivu et Sud-Kivu : Déstabilisation nationale et régionale suite à l'extension de la zone d'occupation de l'AFC-M23, p. 2.

26 Pour rappel, le 11 novembre 2013, un accord entre le gouvernement de la RDC et le M23 avait été signé, mettant fin aux hostilités entre les deux parties.

27 Il convient de rappeler que cette aggravation de la situation humanitaire dans la partie orientale de la RDC s'est réalisée concomitamment avec la révision drastique de la politique américaine en matière d'aide humanitaire et de développement, limitant ainsi les capacités de réponse des acteurs sur place.

28 Aymar Bisoka et Koen Vlassenroot (2026), Pourquoi la paix ne vient pas en RDC ? Lignes rouges vitales, négociations bloquées et voies de sorties radicales, Série Insecure Livelihoods, p. 11.

29 Idem, p. 10.

30 Le cas entre autres du processus de Nairobi, déclenché en novembre 2022 conviant notamment les membres du gouvernement de la RDC, les groupes armés de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika.

Entre les dirigeants de la RDC et du Rwanda, on a assisté à une escalade verbale, voire des attaques personnalisées. La question centrale n'est donc plus de savoir si un accord est envisageable (plusieurs ont déjà été signés ou sont négociés), mais sous quelles conditions ils offrent une issue à la crise[31] . Par ailleurs, malgré ce changement de paradigme dans l'évolution de la crise, la question des FDLR longtemps invoquée par le gouvernement rwandais pour justifier sa présence en RDC reste loin de trouver une solution consensuelle par les parties au conflit.

Encadré 4 : La nébuleuse question des FDLR qui n'en finit pas toujours…[32]

A une question lui posée par Jeune Afrique sur les FDLR qui opèrent, « selon nos informations », dans les zones sous contrôle du M23, en tout cas en grande partie, et que c'est à ce mouvement qu'incombe la traque des FDLR, les propos d'Olivier Nduhungirehe, Ministre des Affaires étrangères du Rwanda, postés dans une Publication de Instacongo.cd, soutiennent : « Les FDLR, ce sont des forces qui sont soutenues par le gouvernement congolais, qui sont même intégrées dans les FARDC. Même les rapports des Nations-Unies le disent. Donc, ce n'est pas seulement le Rwanda qui le dit (…) il faut neutraliser les FDLR. Le gouvernement congolais admet que les FDLR sont un problème à neutraliser, ce qui va offrir la voie à la levée de nos mesures de défense. Les FDLR ne sont pas sur le territoire du M23, puisque les FDLR sont intégrées dans l'armée du Congo et collaborent avec l'armée congolaise. »

S'agissant du Burundi, se positionne-t-il comme « profiteur » de la tension entre la RDC et le Rwanda ? De cette escalade verbale entre le gouvernement de la RDC et celui du Rwanda, de ce jeu entre eux de se renvoyer mutuellement « la balle », chacun dénonçant l'autre comme responsable et des tensions et de la dégradation de la situation dans la région, le Burundi joue « son jeu ». Il tire « profit » de cette situation qui se présente comme une « aubaine » pour lui. Pour rappel, depuis 2015, année électorale au Burundi, les relations entre lui et son voisin rwandais n'ont, de manière récurrente, pas été au beau fixe malgré des moments de relâchement et d'entente apparente, les deux s'accusant chacun de vouloir déstabiliser le pouvoir en interne de l'autre. La dégradation de leurs relations a, actuellement, atteint un degré de plus en plus pernicieux. Le Burundi a choisi son camp de s'allier à la RDC en appuyant notamment les FARDC dans les combats contre les forces de l'AFC-M23 appuyés par le Rwanda. Cet appui du Burundi à la RDC[33] n'a rien d'anodin, loin de là. Le Burundi cherche à soigner ses relations avec la RDC, ce géant au cœur de l'Afrique regorgeant de beaucoup de ressources naturelles dont celles minières sur lesquelles le Burundi lorgnerait en espérant en bénéficier, si pas encore, alors dans un cadre de coopération entre les deux pays, pourquoi pas les trois pays de la région dans la perspective d'un cadre de coopération économique dans l'hypothèse d'après-crise. A côté de ces enjeux, se trouvent des défis qui en réduisent la matérialisation et l'exercice effectif.

B) De nouveaux défis : difficiles à relever pour une paix régionale durable ?

Depuis janvier 2025, la région des Grands-Lacs traverse une escalade de tensions et de conflits la conduisant à une déstabilisation dont les conséquences ne cessent d'endeuiller les populations de la région, particulièrement celle de la RDC, cette dernière constituant le terrain-même où se déroulent les hostilités. Plusieurs acteurs sont en jeu dans ces tensions

31 Aymar B. et Koen V., Op.cit., p. 10.

32 Autant la Résolution 2773 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies à son point 4 « Demande à la Force de défense rwandaise de cesser de soutenir le M23 et de se retirer immédiatement du territoire de la République Démocratique du Congo, sans conditions préalables », autant à son point 6 elle « Condamne l'appui apporté par les forces militaires de la République Démocratique du Congo à certains groupes armés, en particulier les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda, et demande qu'il soit mis fin à cet appui et que les engagements visant à neutraliser le groupe soient honorés d'urgence. »

33 Le Burundi dispose d'un contingent militaire bilatéral actif au Sud-Kivu (depuis mi-2022) et a déployé des forces au Nord-Kivu dans le cadre de l'EACRF. En mars 2023, le Burundi et la RDC ont signé un accord de coopération militaire, une mesure qui sera probablement considérée avec beaucoup de suspicion à Kigali, qui percevra toute coopération de ce type comme une menace.

et conflits dont les principaux sont l'AFC-M23, le gouvernement de la RDC, le Rwanda et le Burundi. Les uns et les autres sont appuyés par d'autres acteurs ayant l'un ou l'autre intérêt dans cette dynamique régionale des conflits. Ces acteurs sont notamment les Wazalendo[34] en appui aux FARDC et aux forces burundaises ; le groupe deRED-Tabara et Twigwaneho en appui à l'AFC-M23. Les FNL du Burundi ne sont pas à l'écart de cette dynamique, avec leur ambition de renverser le pouvoir en place au Burundi à partir de la RDC.

Le rapprochement entre le Burundi et la RDC dans cette dynamique régionale actuelle des conflits dans la région ne constitue pas moins un défi pour la paix. En mars 2023, les deux Etats ont signé un accord de coopération militaire, une mesure qui sera probablement considérée avec beaucoup de suspicion à Kigali, qui percevra toute coopération de ce type comme une menace[35]. Au niveau local, dans le Nord-Kivu, il existe des rumeurs selon lesquelles le contingent burundais de l'EAC Regional Force (EACRF) collabore avec les groupes armés locaux et les FDLR[36]. Au fur et à mesure que la situation militaire sur le terrain au Nord-Kivu s'intensifiait-avec des risques d'extension au Sud-Kivu, à l'époque la position de Bujumbura devenait de plus en plus sensible et de nature à raviver la tension bilatérale avec Kigali. Alors que la RDC avait rejoint l'EAC, le Burundi poursuivait son ambition d'adhérer à la Communauté de Développement de l'Afrique Australe, SADC, avec le soutien de la Tanzanie et de la RDC, mais dont la première demande a été rejetée en 2019. Ce rapprochement entre Bujumbura et Kinshasa n'est donc pas bien perçue par Kigali. Les relations entre ce dernier et le premier restent à normaliser pour baliser le chemin de la paix dans les Grands-Lacs.

Encadré 5 : L'échec et la nécessité de la normalisation des relations Burundi-Rwanda

Les relations entre le Burundi et le Rwanda ont commencé d'être tendues depuis 2015, lorsque le Burundi a soupçonné le Rwanda de soutenir une tentative de coup d'Etat contre l'ancien Président Pierre Nkurunziza. Les deux pays se sont mutuellement accusés d'abriter des opposants et ont connu quelques incidents frontaliers qui ont conduit notamment à la fermeture, par le Burundi, de ses frontières terrestres avec le Rwanda. Les relations ont commencé à se normaliser en 2022. Handy Paul-Simon et Estime Antoine-Prosper (2022), Burundi and Rwanda on a reconciliation path. Pretoria, ISS Today; https://issafrica.org/iss-today/burundi-and-rwanda on-a-reconciliation-path. Agence Congolaise de de Presse (2023), « RDC-Burundi : signature d'un mémorandum d'entente militaire ». 8 mars 2023[37] https://acpcongo.com/index. php/2023/03/08/rdc-burundi-signature-dun-memorandum-dentente-militaire/. Avec la crise actuelle dans la région des Grands-Lacs due à l'avènement de l'AFC-M23, les relations entre le Burundi et le Rwanda se sont davantage dégradées.

Au vu des évolutions des dynamiques régionales des conflits, d'autres défis ont vu le jour, rendant de plus en plus complexes les voies vers des solutions de paix efficaces et durables. La résurgence des tensions et des conflits a occasionné la reconstitution, ou mieux, la reconfiguration des groupes armés avec de nouveaux positionnements. Tel est le cas, comme indiqué ci-haut, des Wazalendo, des Twigwaneho, de RED-Tabara pour ne citer que ceux-

là. Il en est de même de la sécurisation des frontières des pays de la région, de la méfiance diplomatique

34 Mot Kiswahili signifiant « Patriotes » ou « Combattants pour sa patrie ». Dans le contexte de l'Est de la RDC, la communauté considère comme Wazalendo les jeunes qui s'engagent à prendre les armes contre le M23 ou tout autre ennemi de la patrie. Pour plus d'un observateur, une question se pose en rapport avec les Wazalendo, celle de savoir quel sera leur statut dans l'hypothèse d'après-crise. En effet, cette problématique demeure une préoccupation sécuritaire majeure dont la gestion nécessitée des mécanismes efficaces de la part du gouvernement de la RDC.

35 Conflict Research Group (2024), Op. cit., pp. 25-26.

36 TV5 Monde., 2023. « Burundi : l'armée rejette les accusations de collaboration avec les groupes armés de RDC ». 24 mai 2023. https://information.tv5monde.com/afrique/ burundi-larmee-rejette-les-accusations-de-collaborations-avec-les-groupes-armes-de-rdc.

37 Le développement sur ce phénomène fait l'objet du point D) du troisième chapitre du présent rapport.

entre ces pays et de la nécessité de justice transitionnelle.

Dans le présent contexte de la déstabilisation régionale, une attention particulière devrait être accordée à la crise humanitaire majeure qui s'en est suivie. Cette dernière pose plusieurs autres problèmes dont la gestion des déplacés internes et des réfugiés qui ont fui les zones occupées par l'AFC-M23, la question de l'aide humanitaire et de la prise en charge de ces déplacés et réfugiés.

La nécessité de normaliser les relations entre les Etats de la région dans le cadre de la CEPGL[38] d'abord, avant de les envisager dans le cadre des autres organisations régionales auxquelles ils appartiennent, demeure très capitale dans ce contexte de tensions et conflits. De manière particulière, les relations tendues entre la RDC et le Rwanda méritent une normalisation, ce qui faciliterait la bonne évolution de différents processus et initiatives en cours pour la paix et le développement de la région des Grands-Lacs.

Encadré 6 : La RDC et le Rwanda dans leurs relations tendues

Le passé militariste de la région et la méfiance entre dirigeants entravent une coopération pourtant indispensable. Depuis l'annulation de la réunion prévue en décembre 2024 entre l'Angola, la RDC et le Rwanda, en raison de l'absence du Président rwandais Paul Kagame, le M23 a poursuivi son avancée militaire dans le Nord-Kivu et étendu son contrôle sur la Ville de Goma, dans l'Est de la RDC. Il a également lancé une grande offensive dans le Sud-Kivu, malgré la présence de la Mission de Stabilisation de l'Organisation des Nations-Unies (MONUSCO) en RDC et de la forte mission de la SADC, composée de 5.000 soldats. Le Président Kagame n'a pas participé à la réunion en raison du refus de la RDC de s'engager à mener des négociations avec le M23. Treize ans après la première insurrection du Mouvement, ces nouveaux affrontements témoignent de l'instabilité persistante dans la région des Grands-Lacs. La RDC et le Rwanda continuent de se renvoyer la balle. Kigali accuse Kinshasa de soutenir les FDLR, basées en RDC, justifiant ainsi ses incursions militaires dans l'Est de la RDC. Le groupe d'experts de l'ONU estime que plus de 4.000 soldats rwandais ont été déployés dans cette intervention « défensive. »

La diversité d'acteurs intervenant à plusieurs niveaux (national, régional et international) avec des agendas et intérêts différents ne facilite pas trop la tâche dans la recherche des solutions aux confits de la région. C'est précisément à ce stade que les difficultés deviennent les plus vertigineuses. Compte tenu des rapports de force en présence, des intérêts en jeu et des lignes rouges de chacun, il est aujourd'hui extrêmement difficile d'imaginer une solution qui puisse être jugée acceptable par l'ensemble des parties. Tous les acteurs se situent désormais dans des propositions extrêmes, non pas selon une logique de compromis ou de « gagnant-gagnant », mais dans des configurations de type « gagnant-perdant ».[39]

A y regarder de près, les conflits dans les Grands-Lacs sont la résultante de nombreux contentieux anciens, d'animosités entretenues, de haines sédimentées, de luttes autour des pouvoirs locaux, et surtout de diverses compétitions autour des positions de rente (minières, mais aussi foncières, forestières, commerciales), qui ont leur propre histoire et qui se nourrissent mutuellement[40]. La prédation des ressources naturelles serait une des causes principales

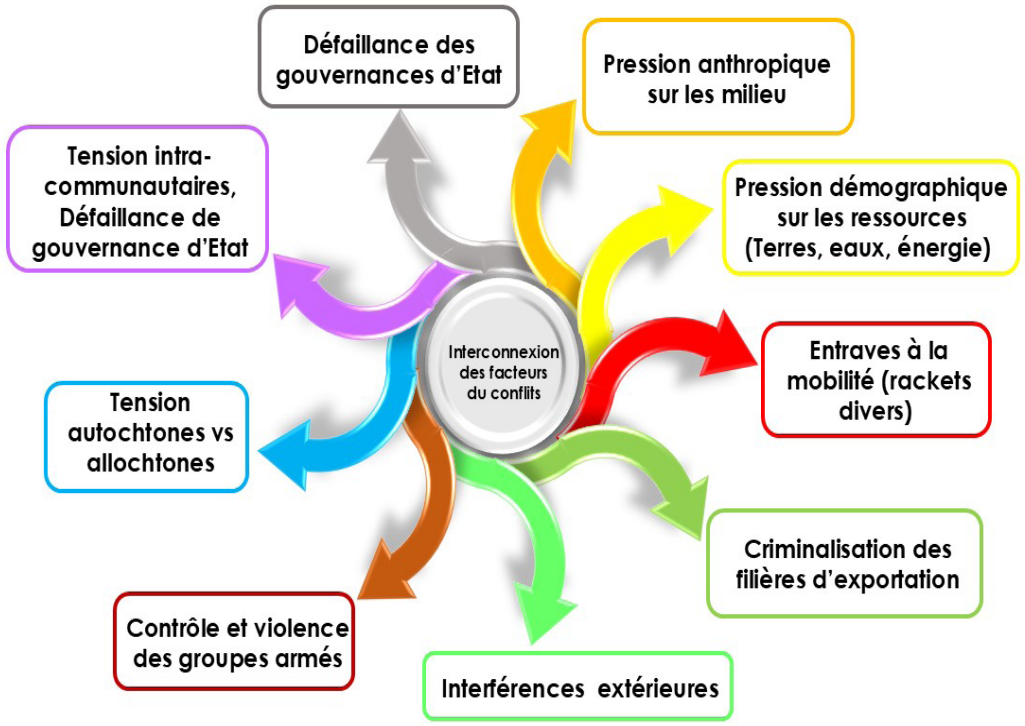
38 A ses débuts jusqu'à un moment de son histoire au début des années 1990, la CEPGL vivait dans une harmonie entre ses Etats-membres. Sur les plans politique, diplomatique et de la cohésion entre leurs populations, des problèmes majeurs n'existaient pas comme c'est le cas pour le moment. Ce qui favorisait la coopération et le développement économiques de ces Etats.

39 Aymar B. et Koen V., Op.cit., p. 10.

40 Isodore Ndaywel è Nziem, « Les vérités difficiles de l'histoire contemporaine des Grands-Lacs », in Afrique contemporaine, n°273, 2022, pp. 9-28.

sinon la première de l'instabilité récurrente qui règne dans la région des Grands-Lacs. Pour autant, elle est loin d'être la seule explication. Ne faut-il pas plutôt admettre que les causes des drames des Grands-Lacs sont multifactorielles, empruntant à plusieurs systèmes explicatifs[41] tels que présentés dans la figure ci-dessous illustrant les interactions entre la pluralité de facteurs de conflictualité dans la région des Grands-Lacs.

Figure 1 : Interconnexion des facteurs du conflit dans les Grands-Lacs



Le schéma ci-haut illustre l'interaction des facteurs du conflit dans les Grands-Lacs, les uns pouvant être propres à l'un ou l'autre des pays de la région, les autres communs ou transversaux aux trois pays. Ces facteurs s'influencent entre eux tant au niveau interne de chacun des Etats de la région qu'au niveau de la région même. Il convient de mentionner que la persistance, depuis des décennies, des conflits dans les Grands-Lacs, lesquels sont liés aux facteurs susmentionnés, est notamment justifiée par leur caractère « non-isolé ». En effet, une crise, un conflit, un cycle de violences dans un des Etats de la région déclenche ou aggrave souvent, ou est susceptible de déclencher ou d'aggraver une crise ou un conflit dans un autre. Sans vouloir se livrer à un développement approfondi de chacun de ces facteurs, la défaillance des gouvernances des Etats est l'un des facteurs centraux auquel les autres facteurs sont liés. Bref, les conflits de la région des Grands-Lacs s'inscrivent dans un système où sécurité, politique et économie sont indissociables dans un contexte de la défaillance des gouvernances des Etats. Une solution durable nécessite une approche globale qui traite aussi bien les causes internes de chaque Etat de la région que la rivalité régionale nourrie par les Etats, liée notamment aux questions de la terre, des ressources naturelles, du pouvoir et de l'identité.

La FAO, quant à elle, semble avoir franchi le pas en évoquant une pluralité de facteurs : « Des décennies de mauvaise gouvernance sont liées à des institutions dysfonctionnelles, des activités informelles et illicites, une corruption généralisée, des infrastructures publiques décadentes, des services publics lacunaires causant des conflits politiques et des actes de violence fréquents.[42]»

41 Pierre Jacquemot, Op.cit., p. 33

42 FAO (2023), République Démocratique du Congo : analyses de conflits dans les Provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu, Rapport complet, 2023, p.vii.

En dépit des défis auxquels fait face la région des Grands-Lacs dans ce nouveau contexte de sa déstabilisation, de nouvelles perspectives s'offrent sur lesquelles on peut s'appuyer en vue de la recherche des solutions de paix efficaces et durables, susceptibles de favoriser la résilience.

C) De nouvelles perspectives : leviers de résilience

Malgré le tableau sombre développé ci-haut avec plusieurs indicateurs « au rouge », certaines perspectives s'offrent et émergent. Elles se traduisent notamment en termes de mécanismes de résilience tant au niveau régional (entre Etats), des organisations de la société civile que des communautés locales. Au niveau étatique, entre le Burundi et la RDC, ont été développées des initiatives locales de paix qui, tant bien que mal, maintiennent le dialogue entre les communautés de part et d'autre des frontières entre les deux pays. La réouverture, fin février 2026, des postes frontaliers de Kavimvira (RDC) et Gatumba (Burundi) en est une illustration. Ella a permis, d'une part, de rétablir les transactions commerciales qui sont vitales pour les populations aussi bien d'Uvira que de Bujumbura et, de l'autre, de faciliter la gestion des mouvements des réfugiés. Sur le plan régional, et face à l'intensification des conflits, le Centre Indépendant de Recherches et d'Initiatives pour le Dialogue, une organisation non gouvernementale de droit suisse dotée du statut consultatif auprès de l›ONU, s'est impliqué dans la recherche de solutions de paix dans la région des Grands-Lacs (Burundi, RDC et Rwanda). C'est dans ce cadre, qu'au début de 2026, il a sollicité à la CIRGL la présentation d'un plan de paix « original » basé sur la tradition locale de l'« arbre à palabre des Bataka[43]» pour tenter de résoudre la crise.

Quant aux organisations de la société civile œuvrant individuellement ou en réseaux, un monitoring citoyen est régulièrement assuré dans le but de documenter les cas de violation des droits de l'homme dans les zones en conflit, la situation des déplacés de guerre et autres évènements liés au contexte de guerre et de conflit. Des plaidoyers sont également menés à plusieurs niveaux en de vue de la paix. Plusieurs cas sont illustratifs quant à ce parmi lesquels on peut citer : i) la Coalition Pamoja Kwa Amani[44], à travers son « Baromètre citoyen de la paix et la sécurité en RDC » qui apparaît mensuellement et dont le premier numéro date de juillet 2025, ii) la CPP sous le lead de LPI qui contribue à la paix dans la région des Grands-Lacs, notamment à travers les plaidoyers pour faire parvenir les voies/besoins des communautés victimes des conflits aux niveaux supérieurs (national, régional, international).

En plus du monitoring, les organisations de la société civile, dans le cadre des projets qu'elles exécutent dans ce contexte, mettent en œuvre des actions allant dans le sens de sensibiliser les communautés au vivre-ensemble et à la cohésion sociale. C'est le cas du projet de consolidation de la paix et résilience transfrontalière mis en œuvre par LPI sous financement du PNUD et de UK Aid from the British People. Dans ce projet, LPI a accompagné les organisations des jeunes membres du Réseau de Jeunes pour la Paix dans la région des Grands-Lacs qui exécute les activités au Burundi, en RDC et au Rwanda visant, d'une part, à favoriser la cohésion sociale dans la région des Grands-Lacs en renforçant la résilience et la capacité des communautés transfrontalières à faire face aux conflits (projet dont cette recherche est issue). D'autre part, à promouvoir une meilleure compréhension mutuelle entre les populations de la région, particulièrement les jeunes, en vue d'encourager la construction des relations durables entre elles.

43 Cet « arbre » s'inspire des traditions ancestrales de résolution des conflits dans la région des Grands-Lacs (Burundi, RDC et Rwanda).

44 Cette Coalition regroupe une vingtaine d'organisations du Nord-Kivu et du Sud-Kivu œuvrant dans les domaines de la paix, la sécurité et la transformation des conflits. Elle a vu le jour en 2025, dans le contexte de l'intensification des hostilités entre les FARDC et l'AFC-M23. Pour d'amples informations sur la Coalition Pamoja Kwa Amani, voir son site www.pamojakwaamani.org



Au niveau des communautés locales, une certaine économie de survie solidaire a vu le jour dans ce contexte de guerre et conflit. Elle se traduit principalement par le développement de petits réseaux d'échanges transfrontaliers qui persistent malgré l'insécurité, prouvant l'interdépendance vitale des populations de la région. En plus de ces réseaux d'échange, les communautés locales ont davantage initié des activités de relèvement économique dont les associations villageoises d'épargne et de crédits, les activités génératrices de revenus, ainsi que l'agriculture pour répondre aux besoins en denrées alimentaires, etc. Il est important d'observer que les flux migratoires (travailleurs, élèves, étudiants,…) quotidiens de part et d'autre des frontières entre la RDC et le Rwanda (Bukavu-Cyangugu et Goma-Rubavu) et les transactions transfrontalières en termes notamment de commerce transfrontalier poursuivent leur « bonhomme de chemin » malgré les tensions diplomatiques entre les deux pays.

La question de la gouvernance et de la coopération dans la région des Grands-Lacs demeure une préoccupation majeure. Pour y parvenir, il convient d'assurer le renforcement des Etats, de leurs institutions en lieu et place du renforcement des dirigeants qui, le plus souvent, engagent leurs Etats à travers des décisions discrétionnaires au détriment des intérêts nationaux et de leurs peuples. Il est donc une nécessité impérieuse de renforcer les Etats de la région, particulièrement l'Etat congolais, en sécurisant leurs frontières en amont, ce qui permettra, en aval, de renforcer la sécurité interne de chacun des Etats. C'est dans cette logique que la CEPGL[45] pourrait se trouver revitalisée et parvenir, à nouveau, à assurer l'intégration économique de ses Etats-membres.

Les processus de Nairobi et de Luanda en vue de la paix et du développement durables dans la région, perçus au départ comme, enfin, des voies « sures » pour imposer cette paix longtemps recherchée, ont connu et connaissent encore une impasse et ne parviennent pas à imposer ladite paix, peinant à imposer le désarmement de l'AFC-M23, le démantèlement des FDLR, et à faire respecter les engagements entre l'AFC-M23 et le gouvernement de la RDC. Avec les évolutions du contexte à partir de janvier 2025, ces deux processus restant en veilleuse, ont été combinés dans un seul processus sous l'égide de l'UA. En plus, deux autres processus, celui de Doha (Qatar) et celui de Washington (Etats-Unis) qui ont été lancés ont abouti chacun à un accord. Malgré la difficulté, jusque-là, d'imposer l'effectivité de ces accords, ces deux processus sont parvenus, tant bien que mal, à définir de nouvelles voies vers des solutions de paix dans la région des Grands-Lacs.

45 L'article 2 de l'Acte constitutif de la CEPGL du 20 septembre 1976 énonce que « l'organisation vise l'instauration d'une communauté économique, la libre circulation des personnes et des biens, et la sécurité commune. Il jette les bases de l'intégration économique régionale. »

III. VERS DES SOLUTIONS NOUVELLES ET CONCRETES OU MAINTIEN DU STATU QUO : LA REGION DES GRANDS-LACS A L'EPREUVE (DOHA, WASHINGTON, UNION AFRICAINE)

Des programmes de sortie de crise ressortent périodiquement des cartons. Les propositions s'égrènent en recommandations et tournent parfois en incantations : faire taire les armes, restaurer l'autorité publique, ramener la justice, retirer aux fauteurs de discordes les moyens de nuire, mettre en place un cadre politique responsable, aider au rapatriement des déplacés… Les divers accords qui égrènent leur date (Accord de Lusaka, 1999 ; Accord de Sun City, 2002 ; Pacte de Nairobi, 2006 ; Conférence de Goma, 2008 ; Accord-cadre d'Addis-Abeba, 2013 ; Feuille de route de Nairobi, 2022 ; Cadre conjoint de Luanda, 2023…), les prises de position et médiations des organisations régionales et continentales (SADC, EAC, UA) ou les interventions des Nations-Unies, avec leurs agences, leurs médiateurs, leurs milliers de casques bleus avaient tous pour objectif d'empêcher la répétition des conflits qui ont ensanglanté la région au cours des dernières décennies. Ils n'y sont pas parvenus[46].

Dans ce chapitre, nous parlerons de 2025 et 2026 qui sont venus donner une nouvelle configuration au conflit régional avec des évolutions remarquables du contexte (A), donnant la voie à une nouvelle architecture de paix pour la région (B) à côté de laquelle planent des initiatives au niveau national de la RDC (C), le tout avec de nouveaux acteurs qui s'invitent à la table des processus et initiatives de paix (D).

A) 2025-2026 : un nouveau contexte, une nouvelle facette du conflit

Comme il a été mentionné précédemment, l'occupation des Villes de Goma et de Bukavu sont des évènements qui ont donné au conflit de la région une autre configuration. Le contexte de guerres et conflits dans la région des Grands-Lacs tel qu'il a évolué jusqu'à ce jour laisse planer un questionnement qui, depuis, ne cesse de préoccuper plus d'un observateur dont l'œil reste regardant face à la guerre et aux conflits qui sévissent dans la région. Depuis trois décennies que durent ces guerres et conflits, des voies de solutions ont été proposées à travers plusieurs initiatives dont la plupart se sont soldées par des accords qui, comme l'a si bien indiqué ci-haut Pierre Jacquemot, ne sont pas parvenus à imposer la paix. Les nouvelles tentatives de 2025 à 2026, jointes à celles existantes, y parviendront-elles cette fois-ci ? Ou se contenteront-elles de maintenir le statu quo ? Autant de questions qui méritent d'être posées dans le contexte actuel où la crise a pris une autre tournure à partir de 2025 avec l'occupation de Goma et de Bukavu par l'AFC-M23. Tenter de répondre à ces questions dans le présent contexte renvoie à jeter d'abord un regard sur les processus de Nairobi et de Luanda, avant d'aborder ceux de Doha et de Washington qui sont en cours et dont les premiers sont précurseurs.

Encadré 7 : « Nairobi » et « Luanda », deux manches différentes d'une même chemise

Les deux démarches sont différentes mais complémentaires. Alors que le processus de Nairobi se focalise sur les groupes armés, celui de Luanda aborde les relations politiques entre la RDC et le Rwanda. Il fonctionne donc comme une piqûre de rappel de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba de 2013 pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, qui n'a pas été appliqué. Le processus de Nairobi appelle à un cessez-le-feu immédiat, au rapatriement des groupes armés étrangers et au respect, par les groupes armés locaux, du nouveau programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation . C'est ce processus qui autorise le déploiement d'une force régionale dans l'Est de la RDC pour débusquer les groupes qui refuseraient le désarmement. Le processus de Luanda, lui, aborde principalement les dimensions politiques entre la RDC et le Rwanda.

46 Pierre Jacquemot, Op.cit., p. 42.

Au regard des attentes des populations de la région, les deux processus n'ont pas réussi à atteindre leurs objectifs en s'imposant comme de véritables mécanismes assurant la paix et le développement dans la région. Face à cette impasse, et avec les évolutions du contexte à partir de 2025, une nouvelle architecture de paix a été pensée.

B) L'architecture de paix 2025-2026 : Doha, Washington et Union Africaine

Une chose est certaine soutiennent Aymar B. et Koen V. : tous les principaux acteurs de ce conflit réfléchissent désormais à la manière dont il pourrait prendre fin. Nous ne sommes plus dans la phase des discours électoralistes et ouvertement belliqueux, lorsque le président congolais menaçait d'attaquer le Rwanda « à la moindre escarmouche ». Il a depuis tendu la main en direction de la paix et semble désormais conscient de la pression croissante de son opinion intérieure pour parvenir à une issue. De la même manière, les accents triomphalistes des responsables de l'AFC-M23, qui promettaient la chute de Kinshasa en quelques mois en passant par Kisangani et le Katanga, se sont estompés. Enfin, la nervosité qui caractérisait les prises de parole des dirigeants rwandais à l'égard de leurs homologues congolais-et qui laissait entendre l'impossibilité même d'un accord entre les dirigeants de deux pays paraît elle aussi s'atténuer. La question centrale n'est donc plus de savoir si un accord est envisageable (plusieurs ont déjà été signés ou sont négociés), mais sous quelles conditions ils offrent une issue à la crise[47]. Les années 2025 et 2026 marquent un tournant où les médiations classiques (Nairobi, Luanda) sont complétées par de nouveaux processus : de Doha et de Washington.

Doha ou la construction d'une paix fragile

Sous la médiation du Qatar, avec l'appui des Etats-Unis et de l'UA, le processus de Doha (initié en 2025) implique principalement le gouvernement de la RDC et l'AFC-M23. Les négociations dans le cadre de ce processus visent à établir un accord de paix durable à l'Est de la RDC. Entre autres mérites de ce processus ont été de parvenir, d'une part, à la Déclaration de principes[48] conclue entre la RDC et le M23 le 19 juillet 2025. D'autre part, la signature par les parties belligérantes (Gouvernement de la RDC et AFC-M23) d'un accord[49]. L'objet et le champ d'application de cet accord disposent entre autres : « Cet accord énonce les principes directeurs, des engagements fondamentaux et des mécanismes visant à renforcer la mise en œuvre effective du cessez-le-feu, ainsi que la volonté de parvenir à une cessation permanente des hostilités, à la stabilisation, à la résolution des causes profondes des conflits, au rétablissement de l'autorité de l'Etat, à une gouvernance participative nationale, à la réconciliation nationale et à l'instauration d'un climat de confiance au sein de la communauté ». A la lecture de cet accord, on comprend qu'il n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour aboutir à un accord de paix global à signer plus tard comme cela ressort de ce passage de l'accord-cadre : « Cet accord prévoit que l'accord de paix global sera composé du présent accord-cadre et de huit Protocoles[50], dont deux ont déjà été signés et six qui doivent être négociés entre les parties au plus tard deux semaines après la signature du présent accord-cadre. »

47 Aymar B. et Koen V., Op.cit., p. 10.

48 Sept points constituent l'objet et la substance-même de cette Déclaration, à savoir : i) Les principes généraux, ii) Le cessez-le-feu permanent, iii) Les mesures de confiance, iv) La restauration de l'autorité gouvernementale, v) Le retour des personnes déplacées et des réfugiés, vi) La MONUSCO et les mécanismes régionaux et ; vii) l'accord de paix proprement dit.

49 Cet accord est intitulé officiellement Accord-cadre de Doha pour un Accord de paix entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et l'Alliance Fleuve Congo-Mouvement du 23 Mars (AFC-M23), signé le 15 novembre 2025.

50 Ces Protocoles sont : i) Mécanismes pour la libération des détenus, signé le 14 septembre 2025, ii) Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu, signé le 14 octobre 2025, iii) Accès humanitaire et protection judiciaire, iv) Rétablissement de l'autorité de l'Etat, réformes et dispositions relatives à la gouvernance participative nationale, v) Dispositions intérimaires en matière de sécurité, désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des groupes armés locaux et neutralisation des groupes armés étrangers, vi) Identité et citoyenneté, retour et installation des personnes déplacées internes et des réfugiés, vii) Relance économique et sociale et ; viii) Justice, vérité et réconciliation.

Sans entrer dans une évaluation profonde du processus de Doha, les consultations organisées ont relevé aussi bien ses forces (pas trop) que ses faiblesses. Au chapitre des forces, il a été relevé notamment la «bonne foi[51]» des parties de participer au processus, d'avoir pris des engagements formels (bien que non respectés) et le fait que ledit processus constitue une base pour des futures négociations, pourparlers pouvant aboutir à une paix réelle. D'autres acteurs ont soulevé le fait que le processus a permis de révéler et de comprendre certaines réalités jadis cachées ou non connues du grand public[52]. S'agissant des faiblesses, plusieurs acteurs ont fustigé le manque de caractère contraignant de tous les processus (Doha et Washington). Les parties violent impunément et sans conséquence aucune lesdits accords. Le simple fait de miser sur la simple bonne foi des parties sans revêtir les accords de caractère contraignant n'est pas de nature à imposer la paix. Plusieurs cas de violation manifeste des accords ont été signalés, les parties s'accusant l'une, l'autre d'en être le responsable.

Le poids des faiblesses du processus de Doha ne lui permet pas d'imposer la paix souhaitée, sinon de construire une paix fragile ! A côté de « Doha », « Washington », un autre processus complémentaire aux autres existants, a vu le jour toujours au courant de l'année 2025.

Washington : « Accord de paix ou business pour la paix ?»

Comprendre le processus de Washington renvoie à aborder deux évènements-clés intervenus tous en 2025 : la Déclaration de principe d'avril et la signature de l'Accord de paix de décembre. Le 25 avril 2025, a été signée, à Washington, entre le gouvernement de la RDC et le gouvernement de la République du Rwanda, une Déclaration de principes sous l'égide des Etats-Unis. Cet évènement important du déclenchement du processus de Washington a été perçu comme une étape préliminaire vers la paix entre la RDC et le Rwanda. Cette Déclaration vient en soutien à une voie vers la paix, la stabilité et le développement économique intégré à l'Est de la RDC et la reprise des relations bilatérales normales entre les parties (la RDC et le Rwanda). La signature de la Déclaration reflète l'engagement politique des parties à faire valoir un certain nombre de préoccupations, à savoir : i) Souveraineté, intégrité territoriale et gouvernance, ii) Préoccupations de sécurité, iii) Cadre d'intégration économique régionale, iv) Retour des déplacés internes et des réfugiés, v) MONUSCO, Forces et mécanismes régionaux et ; vi) Accord de paix.

Le 4 décembre 2025, un accord qualifié d'historique a été signé à Washington, par la RDC, représentée par son Président, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et la République du Rwanda, représentée par son Président, Paul Kagame, sous l'égide de Donald Trump, Président des Etats-Unis, et de l'accompagnement de l'UA. Il faut préciser que cet accord n'est que la version de l'accord « paraphé », le 27 juin 2025, par les Ministères des Affaires étrangères de deux pays, Thérèse Kayikwamba Wagner et Olivier Nduhungirehe, respectivement de la RDC et du Rwanda. A travers la signature de cet accord, l'espoir d'une paix enfin obtenue par la voie diplomatique semblait habiter les populations de toute une région (les Grands-Lacs). Mais hélas, il n'en a pas été ainsi ! Cet espoir s'est vite envolé. Quelque temps après, la Ville d'Uvira est totalement tombée entre les mains des rebelles de l'AFC-M23 soutenus par le Rwanda le 10 décembre 2025[53]. Cet acte est particulièrement significatif dans la crise que traverse la région. En effet, il a créé aussi bien l'étonnement que la déception de plusieurs, étant intervenu

51 Dans un échange avec des informateurs-clés, un acteur, visiblement désespéré de l'aboutissement heureux du processus et ironisant, déclare : « La seule force du processus de Doha c'est la bonne foi juste des parties à participer au processus sans avoir la bonne foi malheureusement. » (Entretien du 26 février 2026, Bukavu).

52 Une actrice congolaise vivant à Bujumbura contactée au sujet notamment de l'évaluation du processus de Doha en termes de force se prononce : « A travers ce processus, on a compris que le conflit était économique. Le Rwanda doit vivre et comme il doit vivre, il faut partager, comme l'avait si bien dit une fois Nicolas Sarkozy (ancien Président français), les richesses de la RDC avec les pays voisins ». A elle d'ajouter : « La reconnaissance que les Congolais souffrent est maintenant claire pour tous. Mais, on ne le reconnait pas pour nos beaux yeux, mais c'est pour ouvrir une brèche d'accès à ces ressources par tout le monde », et de conclure : « L'économique, pour être à l'aise, écrase les droits humains » (Entretien en ligne du 7 mars 2026).

53 Nations-Unies / Centre mondial pour la responsabilité de protéger 2025. Alerte aux atrocités n° 463.

seulement (six jours) après la signature de l'accord de paix. D'autre part, cette Ville était considérée comme le dernier verrou vers le Katanga, coffre-fort du gouvernement congolais et base stratégique des réseaux du « kabilisme » qui pourrait passer entre les mains des rebelles ; une menace militaire suffit à exercer une pression sur Kinshasa et à altérer la stabilité politique restante[54].

Ces évènements précités ont créé une impasse dans le processus de Washington bien que quelque temps après, les forces de l'AFC-M23 se soient retirées d'Uvira. Les reproches formulés par les acteurs consultés sur l'efficacité du processus de Doha de ne pas parvenir à imposer la paix et le cessez-le-feu sur terrain sont quasiment les mêmes en ce qui concerne le processus de Washington. Les accords auxquels la RDC s'est engagée à signer ne devraient-ils pas être précédés d'abord par la gestion de certaines divergences à l'interne comme le pensent certains observateurs et acteurs socio-politiques ? Plusieurs acteurs rencontrés sont allés dans ce sens. D'autres ont reproché aux deux processus de n'avoir pas impliqué certaines catégories d'acteurs, en l'occurrence la société civile. D'autres encore voient particulièrement dans l'accord de Washington plus un « business pour la paix » plutôt qu'un véritable accord de paix[55].

Encadré 8 : « On a mis la charrue avant le bœuf… »

Ce qui s'observe sur terrain est en parfaite contradiction avec ce que prévoient les accords signés par les parties aussi bien à Doha qu'à Washington. Des cessez-le-feu violés délibérément par les parties, des mesures de confiance non appliquées, des violations flagrantes des droits humains, la non prise en charge des personnes déplacées, ...Tous ces écueils et irrégularités liées à l'application et au respect des accords issus de ces processus ont poussé un acteur dans un entretien de groupe à déclarer : « On a mis la charrue avant le bœuf. On devrait d'abord vider les questions internes liées notamment à la bonne gouvernance, au respect des droits humains et à la consolidation de la cohésion interne », « Mais, attendons voir », a-t-il conclu (Focus group avec les enseignants du 25 février 2026, Bukavu).

En dépit de leurs faiblesses, liées notamment à la difficulté d'imposer effectivement la paix sur terrain au-delà de rester sur papier, les processus de Doha et de Washington demeurent des voies importantes sur lesquelles on peut toujours compter pour imposer la paix dans la région des Grands-Lacs. Par ailleurs, même dans l'hypothèse où ils arrivaient effectivement à imposer cette paix sur terrain (cessez-le-feu, fin des hostilités, retrait des troupes étrangères du sol congolais, démantèlement des FDLR, gestion de la problématique des personnes déplacées,…), une question demeure préoccupante : celle de la nécessité d'un cadre au niveau interne de la RDC où des questions nationales, au-delà de celles régionales, pourraient être traitées en vue de renforcer la cohésion interne, voie pour un développement. Ce cadre pourrait être pensé en termes de dialogue socio-politique qui s'inscrirait dans les évolutions du contexte.

C) Le dialogue socio-politique en RDC, un de plus ou véritable voie de sortie de crise?

Au début de la reprise des hostilités, en octobre 2021, entre les FARDC et le M23, rejoint par l'AFC en décembre 2023, jusque même au début du deuxième semestre de l'année 2025, la question de la tenue d'un dialogue pour régler la crise au niveau interne ne rencontrait pas les positions de toutes les parties au conflit. Alors que pour l'AFC-M23, le dialogue constituait (constitue encore ?) un mécanisme efficace pour régler toutes les questions et divergences internes liées notamment à la gouvernance du pays, pour le gouvernement de la RDC, le problème que connaît le pays était plutôt celui de l'agression dont il faisant l'objet d'un pays voisin, le Rwanda. Il fallait donc régler en amont le problème de l'agression avant de penser dialogue en aval. Deux approches qui, sans se

54 Aymar B. et Koen V., Op.cit., p. 5.

55 « Les accords de Washington sont plus économiques que pour ramener la paix », a-t-elle argué une participante à un entretien individuel (Mercredi 4 mars 2026, Bukavu).

contredire, ne se rejoignent pas non plus. Les confessions religieuses au premier rang desquelles la Conférence Episcopale Nationale du Congo, CENCO, et l'Eglise du Christ au Congo, ECC, se sont, elles aussi, engagées à mettre en œuvre des actions tendant à faire accepter au gouvernement de la RDC l'organisation d'un dialogue, mais ne s'y sont pas parvenues, du moins dans la forme qu'elles souhaitaient[56]. En rapport avec l'appel au dialogue, une réflexion menée par Aymar B. et Koen V. devraient particulièrement attirer l'attention des acteurs socio-politiques qui réclament bec et ongles ce dialogue. Cette réflexion s'inscrit dans un certain nombre de questions qui s'énoncent en ces termes : « Mais que signifie ce même appel au dialogue lorsqu'il s'adresse à l'AFC-M23, dont les revendications frôlent une logique de balkanisation et demeurent inacceptables pour une large part de l'opinion congolaise ? Que faire de la dimension régionale de cette guerre que l'on ne peut ni ignorer ni réduire à un simple conflit interne et qui, aujourd'hui, est largement le produit d'une rivalité de pouvoir entre le Rwanda et l'Ouganda et d'une stratégie régionale délibérée du Rwanda ? Comment appréhender la pression croissante exercée par le Rwanda sur le Burundi, alors que celui-ci s'est engagé dans une coopération militaire renforcée avec le pouvoir de Kinshasa ? Kinshasa demande à l'AFC-M23 de déposer les armes, comme s'il s'agissait d'un simple geste de bonne volonté. Or que vaut une telle injonction lorsque ce mouvement dispose d'un avantage militaire manifeste et que ses cadres les plus influents auraient, dans un tel scénario, tout à perdre ? »[57]. A ces auteurs de poursuivre : « On exige enfin du Rwanda qu'il se retire du territoire congolais, sans jamais répondre à la question centrale : que fait-on du fait qu'un tel retrait impliquerait pour Kigali la perte d'avantages géopolitiques et économiques patiemment consolidés depuis près de trois décennies, à un moment où le régime rwandais, vieillissant, cherche précisément à sécuriser sa reproduction et à se ré inventer ? Comment traiter simultanément les revendications sécuritaires de Kigali autour des FDLR, les responsabilités de Kinshasa dans leur maintien ou leur instrumentalisation, et, plus largement, les questions sensibles des réfugiés congolais et rwandais d'une part et des combattants et des populations civiles hutus rwandais présents en RDC d'autre part, qui constituent un enjeu central-et non résolu-pour la stabilité du régime de Kigali ? »[58]

Si le dialogue est organisé, ne serait-il pas un de plus au regard de la multiplicité de dialogues qui ont existé dans l'histoire socio-politique de la RDC et qui ne sont pas parvenus à donner des solutions aux problèmes de fond, c'est-à-dire structurels, et non conjoncturels. Les processus de Doha et Washington sus mentionnés n'ont convié que les acteurs politiques, les parties belligérantes. En cas de dialogue, et en vue d'aboutir à des solutions structurelles aux problèmes de fond et non conjoncturelles liées aux considérations purement politiques, il est souhaitable et recommandé d'impliquer de nouveaux acteurs ou, mieux, que ces derniers s'invitent.

D) De nouveaux acteurs s'invitent à la « table »

En parlant de nouveaux acteurs, nous faisons allusion à deux catégories qui n'ont pas été directement impliquées dans les processus de Doha et de Washington. Visiblement, ces derniers ont été « pris en otage » par les acteurs politiques et du groupe politico-militaire. Les problèmes faisant l'objet des engagements pris dans le cadre de ces deux processus étant nationaux, il est important et indiqué que toutes les couches sociales fassent partie des instances de recherche de solutions. La société civile n'a pas été impliquée comme partie prenante ni à Doha, ni à Washington. L'émergence d'un nouvel acteur, les Wazalendo, dont le statut juridique n'est pas clairement défini nécessite une réflexion de fond sur comment l'impliquer dans la suite des débats et des pourparlers sur les questions de paix et sécurité en RDC et dans la région des Grands-Lacs. Eu égard à ce qui précède, il s'avère que l'un des enjeux majeurs pour la réussite des accords de paix réside notamment dans l'implication des acteurs de terrain émergents : la société civile et les Wazalendo.

56 Pour la CENCO et l'ECC, le dialogue prôné est celui qui s'organiserait sous leurs auspices, avec une forte implication de leur part, chose qui ne rencontrait pas la façon de voir du gouvernement de la RDC qui, au départ, ne voulait pas de ce dialogue avec acteurs qu'il considérait (considère) comme « des supplétifs » du Rwanda.

57 Aimar B. et Koen V. *Op.cit.*, pp. 6 et 7.

58 *Idem*, p. 7.

Société civile : garde-fou des Accords

Le rôle de la société civile est crucial pour s'assurer que les accords ne se limitent pas à un partage de pouvoir entre « élites », mais qu'ils répondent aux causes « profondes » des conflits et aux besoins de sécurité des communautés locales. L'expérience passée avec les accords « politiques » pour régler les crises et les conflits qui ont profondément affecté la RDC et, partant, la région des Grands-Lacs, a suffisamment démontré que leur finalité, au-delà de régler les questions de fond, était de partager le pouvoir entre les parties belligérantes[59], la société civile se contentant du rôle d'observateur dont d'ailleurs les désidératas ne sont pas toujours pris en compte par les gouvernants une fois en train d'exercer « leur pouvoir ». En plus de la société civile comme acteur important à impliquer impérativement dans les actions de recherche de la paix, se trouvent les Wazalendo.

Phénomène Wazalendo ou levier de résilience paradoxale

Avec l'avancée des troupes du M23 en juin 2022 dans la Province du Nord-Kivu, il s'est observé que les groupes armés qui étaient dans le processus du Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation, P-DDRCS, ont été mobilisés pour aller appuyer les FARDC contre le M23. Ce qui a profondément changé la perception qu'avaient, d'une part, les institutions de ces groupes, qu'elles qualifient de forces négatives, d'autre part, la population. En effet, les groupes armés, dont la perception était au départ négative, et qui étaient appelés plutôt à intégrer le P-DDRCS[60], ont vu, contre toute attente, cette perception changer, ce, par la force des événements : avec le phénomène Wazalendo dont l'ampleur s'est développée au Nord-Kivu avant d'atteindre le Sud-Kivu, on a assisté à la participation des membres des groupes armés au combat contre le M23 à côté des forces armées régulières de la RDC. Cette situation n'insinue-t-elle pas une certaine légitimité de fait reconnue auxdits groupes ou, alors, un début de réflexion de leur « légitimation » ? Du côté des populations locales de la RDC, l'implication des Wazalendo dans les combats aux côtés des FARDC dénote d'une certaine volonté de combattre « l'ennemi ». Du côté de l'AFC-M23, ce phénomène constitue purement et simplement une menace à éradiquer à tout prix. Par ailleurs, cette perception positive qu'avaient les populations des Wazalendo s'effrite par moment à cause de certaines pratiques[61] et actes qu'ils infligent à ces mêmes populations dont ils sont prétendument censés assurer la protection.

Toutefois, malgré ce côté sombre affiché par les Wazalendo, le phénomène témoigne d'une forme de résilience communautaire radicale au niveau local parce qu'il traduit l'idée de défense de proximité. En effet, pour de nombreuses communautés abandonnées par les structures étatiques, les Wazalendo représentent la seule force capable de freiner l'avancée des « forces ennemies »[62], protégeant ainsi des zones de culture et des centres de vie. Aussi, du point de vue de la mobilisation de la jeunesse, ce mouvement canalise une partie importante de la jeunesse qui, autrement, pourrait être tentée par l'adhésion à des groupes purement prédateurs. Le défi est de transformer cet élan de défense en une force de stabilisation sous contrôle régalien. Ainsi, toute solution durable à la crise des Grands-Lacs doit traiter la question de ces groupes de « patriotes » de manière approfondie. S'ils ne sont pas inclus

59 Signé en avril 2002 en Afrique du Sud, l'Accord de Sun City, l'un des cas de ces accords, a permis la fin de la « deuxième » guerre de la RDC. Il a institué une transition politique en instaurant la formule « 1+4 », c'est-à-dire un gouvernement d'unité nationale comprenant un Président (Joseph Kabila) et quatre vice-Présidents issus de différentes composantes rebelles (le Mouvement pour la Libération du Congo, et le RCD), de l'opposition et du gouvernement.

60 L'alinéa 3 de l'article premier de l'Ordonnance n°21-038 précitée dispose que « *le P-DDRCS a pour objectif de promouvoir la stabilité par la réintégration des ex-combattants dans la vie civile au sein des communautés et non pas au sein des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, dans une logique de rétablissement de la cohésion grâce au développement économique durable et au soutien de leurs moyens de subsistance, conformément aux plans de développement local et au processus de planification participative*. »

61 Par l'érection, par exemple, des barrières dans plusieurs milieux où ils œuvrent et imposition de paiement avant le passage, pour ne citer que ce cas.

62 Il est important de préciser ici que la vulnérabilité dont sont victimes les populations locales n'est pas seulement le fait de l'ennemi, mais aussi de la réponse « désespérée » de ces populations face à la non effectivité de l'autorité de l'Etat dans certaines zones.

dans les discussions sur le Désarmement, Démobilisation et Réinsertion, ils risquent de devenir une source d'instabilité résiduelle permanente après le retrait des forces étrangères du sol congolais. Le levier de résilience qu'ils (ces groupes) représentent localement s'avère donc ambigu et paradoxal : tout en se battant pour la « protection » du territoire, leurs actions fragilisent dans une certaine mesure le contrat social à long terme.

CONCLUSION

En conclusion, il est important de rappeler que les différentes crises des Grands-Lacs ont toujours présenté des formes variées en fonction des périodes, des acteurs, des intérêts et enjeux en présence. 2025 a révélé de nouvelles évolutions dans le déroulement de la crise dans la région qui a connu plusieurs rebondissements. Durant plus de trente ans de guerre et conflit, des initiatives ont été prises en vue de résoudre le problème mais n'y ont pas pu. On assiste plutôt à un cercle vicieux. Les processus de Doha et de Washington venus compléter d'autres initiatives de paix existantes sont-ils en train de cheminer vers la bonne voie ? Une question à laquelle une réponse exhaustive n'est pas encore envisageable au regard des violations répétées des accords issus de ces processus. Plusieurs acteurs tant régionaux qu'internationaux sont impliqués et se disent être engagés à la recherche d'une solution durable à la crise de la région des Grands-Lacs. Mais quelles voies efficaces proposent-ils pour y parvenir ? Ces voies rapprochent-elles les Grands-Lacs de cette paix souhaitée ou les en éloignent-elles davantage. Les jours à venir nous en diront plus.

La RDC étant l'épicentre de la déstabilisation de la région, nous pensons qu'elle devrait travailler notamment sur cinq axes prioritaires : i) le renforcement de la puissance étatique à travers la réforme du secteur de sécurité, ii) la poursuite de la diplomatie à la hauteur des enjeux : les puissances qui veulent accéder aux ressources naturelles de la RDC devraient traiter directement, et de manière formelle, avec elle au lieu de passer par d'autres pays de la région dont l'action est à la base de la déstabilisation de la RDC et, par voie de conséquence, de la région toute entière, iii) le renforcement de la cohésion interne : les forces extérieures déstabilisatrices de la RDC profitent de la divergence et des guerres d'intérêts politiques et économiques qui s'y déroulent, iv) la redéfinition et/ou le renforcement des relations diplomatiques entre les pays de la CEPGL. Les trois pays des Grands-Lacs partagent beaucoup d'autres organisations régionales (EAC, SADC, CIRGL, CEEAC), mais la seule dans laquelle ils ne sont qu'à trois c'est la CEPGL, d'où la nécessité de la redynamiser et de la renforcer[63]. L'effectivité de quatre axes précités ne peut être atteinte que si au niveau de chaque Etat de la région, certaines questions de fond nationales sont traitées avec tout le sérieux possible. D'où le cinquième axe prioritaire portant sur la gouvernance interne des Etats de la région pour répondre à tous les problèmes de sécurité, de cohésion et de développement.

Plusieurs accords ont été signés par le passé dans le cadre de la région des Grands-Lacs, ces accords ont proposé des voies de sorties de la crise, mais n'ont pas été appliqués, laissant la voie à la répétition de nouvelles initiatives, et on a tendance à créer chaque fois de « nouvelles roues » au lieu d'entretenir et de renforcer celles qui existent déjà. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région signé le 24 février 2013 à Addis-Abeba et plusieurs autres qui l'ont suivi et auxquels les pays des Grands-Lacs ont adhéré ont fixé de bonnes bases pour la paix en RDC et, partant, dans la région, mais ne se sont pas révélés efficaces.

Eu égard à ce qui précède, des voies de plaidoyer forts doivent être entreprises par les acteurs de la société civile et étatiques des pays de la région des Grands-Lacs en vue de l'effectivité de l'application des accords de Doha et de Washington, mécanismes sur lesquels peuvent compter les pays de la région des Grands-Lacs en vue de la paix, la sécurité, la coopération et le développement économique.

Lors des consultations, les acteurs contactés ont formulé plusieurs recommandations dont les principales sont les suivantes :

63 Dans le temps, la CEPGL était l'organisation à travers laquelle s'effectuaient une véritable coopération et une intégration économique qui favorisaient le développement économique et la paix dans la région.

Aux parties belligérantes : gouvernement de la RDC et AFC-M23:

- Mettre au-devant l'intérêt commun de la paix plutôt que de privilégier les intérêts purement privés ;
- S'engager à un dialogue franc en vue de la paix recherchée.

Aux Etats de la région des Grands-Lacs (Burundi, RDC et Rwanda) :

- S'investir dans la recherche de la paix à travers les actions de coopération et d'intégration économique ;
- Œuvrer pour la redynamisation de la CEPGL, cadre régional idéal susceptible de favoriser les relations harmonieuses entre le Burundi, la RDC et le Rwanda et de redéfinir des mécanismes en vue d'une coopération et développement régional « gagnant-gagnant ».

A l'ONU, aux Etats-Unis, à l'UE, à l'UA et au Qatar :

- Multiplier les efforts en vue de faire appliquer les mécanismes et les accords de paix déjà signés ;
- Développer des stratégies pour rendre contraignants le respect des accords signés.

A LPI et ses organisations partenaires membres de la CPP :

- Poursuivre les actions de nature à contribuer aux efforts de paix en RDC et dans la région des Grands-Lacs ;
- Mener des plaidoyers à différents niveaux en vue de l'implication des organisations de la société civile aux différents processus de paix en cours.

BIBLIOGRAPHIE INDICATVE

A) Documents généraux : ouvrages, articles et rapports d'études

1. Agence Congolaise de de Presse (2023), « RDC-Burundi : signature d'un mémorandum d'entente militaire », 8 mars 2023 https://acpcongo.com/index. php/2023/03/08/rdc-burundi-signature-dun-memorandum-dentente-militaire/
2. Aymar Bisoka et Koen Vlassenroot, Pourquoi la paix ne vient pas en RDC ? Lignes rouges vitales, négociations bloquées et voies de sorties radiales, Série Insecure Livelihoods, 2026.
3. Bulletin des Nations-Unies, ONU Info: L'actualité mondiale-Un regard humain, 24 mars 2026.
4. Claude Iguma Wakenge et Jean-Dominique Kimengele Uledi, « De la fragilité à la violence : Le cas des groupes armés des Territoires de Fizi et Uvira », in Cahiers du Centre de Recherche et de Documentation Africaine (CERDAF), n°27, 2010.
5. Conflit Research Group, La région des Grands-Lacs : des solutions régionales aux problèmes régionaux ? Série Insecure Livelihoods, 2024.
6. Département fédéral des affaires étrangères suisse, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations-Unies pour la région des Grands-Lacs et Forum sur la prévention des conflits et la paix du Conseil de recherches en sciences sociales, Note de synthèse de la Sixième retraite des parties prenantes et des experts des Grands-Lacs, Bujumbura, 4-5 mars 2024.
7. FAO, République Démocratique du Congo : analyses de conflits dans les Provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu, Rapport complet, 2023.
8. Handy Paul-Simon et Estime Antoine-Prosper, Burundi and Rwanda on a reconciliation path. Pretoria, ISS Today, 2022 https://issafrica.org/iss-today/burundi-and-rwanda on-a-reconciliation-path
9. Institute for Security Studies, Dimensions Régionales des conflits dans les Grands-Lacs, septembre 2011 https://issafrica.org/research/publication-archives/conference-reports/dimensions-regionales-des-conflits-dans-les-grands-lacs.
10. International Crisis Group, Comprendre les conflits dans l'Est du Congo (I) : la plaine de la Ruzizi, Rapport Afrique n°206, 2013.
11. International Crisis Group, Congo : une stratégie globale pour désarmer les FDLR, Rapport Afrique N°151, 9 juillet 2009.
12. International Crisis Group, Les rebelles hutu rwandais au Congo: pour une nouvelle approche du désarmement et de la réintégration, Rapport Afrique N°63, Nairobi/Bruxelles, 23 mai 2003.
13. Isodore Ndaywel è Nziem, « Les vérités difficiles de l'histoire contemporaine des Grands-Lacs », in Afrique contemporaine, n°273, 2022.
14. Jean Battory et Thierry Vircoulon, La Province du Sud-Kivu : un champ de bataille multidimensionnel méconnu, Notes de l'IFRI, 2019.
15. Life and Peace Institute, Au-delà des groupes armés. Conflits locaux et connexions sous-régionales ; l'exemple de Fizi et Uvira (Sud-Kivu RDC), 2011.
16. Nations-Unies/Commission économique pour l'Afrique, Conflits en République Démocratique du Congo : causes, impact et implications pour la région des Grands-Lacs, 2015.
17. Pierre Jacquemot, Les conflits dans l'Est de la République Démocratique du Congo : voisins cupides, groupes armés et prédation minière, Fondation Jean-Jaurès Editions, 2025.
18. Protection Cluster République Démocratique du Congo, Analyse de Protection Mise à jour sur la situation de protection au Nord-Kivu et Sud Kivu : Déstabilisation nationale et régionale suite à l'extension de la zone d'occupation de l'Alliance Fleuve Congo-Mouvement du 23 Mars, 2025.
19. Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, 4 juin 2024.
20. Roger-Claude Liwanga, Darin Johnson et Ajith Venkatesan Bhuvana, Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Washington, Baromètre des Accords de Paix en Afrique, février 2026.
21. Thinking Africa, Accord de paix et historique singé entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda à Washington, le 27 juin 2025 : Atouts et faiblesse, Note d'analyse n°117, décembre 2025.

B) Accords, convention, déclaration, feuille de route et résolutions

1. Accord de Lusaka du 10 juillet 1999.
2. Accord de Sun City du 19 avril 2002.
3. Pacte de Nairobi sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands-Lacs du 15 décembre 2006.
4. Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région signé à Addis-Abeba, le 24 février 2013.
5. Accord-cadre de Doha pour un Accord de paix global entre la République Démocratique du Cogo et l'Alliance Fleuve Congo-Mouvement du 23 mars signé à Doha, le 15 septembre 2025.
6. Cadre conjoint de coordination des initiatives de paix dans l'Est de la République Démocratique du Congo, adopté le 27 juin 2023 lors du sommet quadripartite (EAC-CEEAC-CIRGL-SADC).
7. Convention portant création de la Communauté économique des Pays des Grands-Lacs, Burundi, Rwanda et Zaïre, conclue à Gisenyi le 20 septembre 1976.
8. Déclaration de principes signée par la RDC et le Rwanda signé à Washington, le 25 avril 2025.
9. Déclaration de principes de Doha-RDC et M23 du 19 juillet 2025 résume de l'Accord.
10. Feuille de route de Nairobi d'avril à novembre 2022.
11. Résolution 2773 (2025) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 9865e séance, le 21 février 2025.
12. Résolution 2808 (2025) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 10075e séance, le 19 décembre 2025.


Life &
Peace
INSTITUTE